

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

BUDGET GÉNÉRAL  
MISSION MINISTÉRIELLE  
PROJETS ANNUELS DE PERFORMANCES  
ANNEXE AU PROJET DE LOI DE FINANCES POUR

2021



PROGRAMME 217

---

**CONDUITE ET PILOTAGE DES POLITIQUES DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT  
ET DE LA MOBILITÉ DURABLES**

MINISTRE CONCERNÉE : BARBARA POMPILI, MINISTRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

## PRÉSENTATION STRATÉGIQUE DU PROJET ANNUEL DE PERFORMANCES

### Émilie PIETTE

*Secrétaire générale du ministère de la transition écologique, du ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales et du ministère de la mer.*

Responsable du programme n° 217 : Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables

Le programme 217 est le programme support de la mise en œuvre des politiques publiques du pôle ministériel regroupant le ministère de la transition écologique (MTE), le ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales (MCTRCT) et le ministère de la mer (MM). Sa responsable est la secrétaire générale de ce pôle.

Ce programme poursuit les priorités suivantes :

- installer une gouvernance de développement durable capable de construire et de mettre en place des politiques nationales ambitieuses en matière de transition écologique, de faire valoir la position de la France sur la scène internationale et d'assurer une prise en compte concrète des enjeux du développement durable ;
- mener une action stratégique transversale pour doter les ministères de la compétence, de l'expertise et des ressources nécessaires à la prise en compte de la transition écologique. L'enjeu est d'infléchir les politiques publiques, et par là même les comportements pour atténuer les conséquences économiques et sociales négatives des changements écologiques et en faire, au contraire autant d'atouts pour l'avenir en vue d'améliorer notre société ;
- fournir un appui de qualité aux agents, en adéquation avec leurs missions, tout en recherchant une utilisation plus efficiente des moyens (notamment par leur mutualisation) ;
- être exemplaire en termes d'éco et socio-responsabilité par la promotion du plan d'actions « services publics éco-responsables » et l'insertion des clauses environnementales et sociales dans les contrats d'achats publics ;
- mettre en œuvre les orientations gouvernementales en matière de renforcement de la proximité des services de l'État avec les territoires.

C'est dans ce cadre que s'inscrit le rôle moteur du secrétariat général du pôle ministériel, qui sera particulièrement sollicité en 2021 par la mise en œuvre du plan « France Relance », la mise en œuvre de la Convention citoyenne pour le climat ou encore, la préparation de la Présidence française de l'Union Européenne.

Pour faire suite à la crise sanitaire de 2020, les moyens de fonctionnement et d'investissement du programme seront particulièrement orientés en 2021 vers la transformation numérique des modes de travail du ministère,

Le programme 217 porte les effectifs et la masse salariale du pôle ministériel, à l'exception de ceux de l'Autorité de sûreté nucléaire portés par le programme 181 « Prévention des risques » et de ceux des délégués du préfet portés par le programme 147 « Politique de la ville ».

Les emplois et la masse salariale correspondant aux personnels affectés dans les services ministériels ou dans les directions départementales interministérielles sont répartis entre quinze actions distinctes. 13 de ces actions, dites « miroirs » permettent d'identifier et de répartir les moyens en personnel comme s'ils étaient inscrits directement dans les programmes de politique publique correspondants, tout en offrant une gestion plus souple et optimisée du plafond d'emplois ministériels et des crédits de personnel attachés. Le regroupement sur un programme de la quasi-totalité des moyens ministériels en personnel facilite également la mise en œuvre des réformes en permettant une plus grande fluidité dans la gestion des ressources humaines. Les actions miroirs 7 à 24 et l'action 28 portent les moyens de personnel dédiés aux différentes politiques publiques du MTE et aux fonctions transverses. L'action 15 porte les moyens de personnel œuvrant pour les politiques du programme Urbanisme, territoires et aménagement de l'habitat. L'action 11 porte les moyens de personnel œuvrant aux missions du ministère de la mer.

Ce programme assure également le financement des activités « transverses » nécessaires à la mise en œuvre des politiques du pôle ministériel, et en particulier les moyens de l'administration centrale et des politiques portées par le secrétariat général (action sociale, transformation numérique du pôle ministériel, action internationale...). Les moyens de fonctionnement des directions régionales et départementales sont désormais intégrés au programme 354 « Administration territoriale de l'État ».

Les priorités 2021 retenues pour l'utilisation de ces crédits de fonctionnement et d'investissement sont : de financer le renforcement du fonctionnement numérique du pôle ministériel, pour faire suite à la crise sanitaire de 2020, d'accompagner le développement de nouvelles modalités de travail et la préparation de la présidence française de l'Union européenne

Afin de faciliter la lisibilité et d'opérer un meilleur contrôle de gestion sur les dépenses de fonctionnement, la maquette budgétaire pour les crédits hors titre 2 est, dans le projet de loi de finances pour 2021, réduite à une seule action contre cinq auparavant. L'action 7 « Pilotage, support et audit des ministères » regroupe désormais en son sein le titre 2 des personnels transverses et l'intégralité des crédits hors titre 2 du programme (hors AAI).

Les emplois et crédits des trois autorités administratives indépendantes, la Commission nationale du débat public (CNDP), l'Autorité de contrôle des nuisances aéroportuaires (ACNUSA) et la Commission de régulation de l'énergie (CRE), relèvent pour chaque autorité d'une action (actions 25 à 27) et d'un budget opérationnel de programme (BOP) spécifique, marquant ainsi le principe d'autonomie de ces structures.

## RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

<b>OBJECTIF 1</b>	<b>Être une administration exemplaire, au regard du développement durable, dans la maîtrise des moyens de fonctionnement</b>
INDICATEUR 1.1	Ratio d'efficacité bureautique
INDICATEUR 1.2	Efficacité de la gestion immobilière
INDICATEUR 1.3	Efficacité de la fonction achat
<b>OBJECTIF 2</b>	<b>Appliquer une politique des ressources humaines responsable</b>
INDICATEUR 2.1	Ratio d'efficacité de la gestion des ressources humaines
INDICATEUR 2.2	Taux d'emploi des travailleurs handicapés au sein du pôle ministériel

**OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE****OBJECTIF****1 – Être une administration exemplaire, au regard du développement durable, dans la maîtrise des moyens de fonctionnement**

La circulaire du Premier ministre du 25 février 2020 portant engagements de l'État pour des services publics écoresponsables appelle l'ensemble des services publics - établissements publics et opérateurs compris - à accélérer leur transition écologique.

Ce nouveau dispositif centré sur l'écoresponsabilité est en cours de déploiement au sein du ministère de la transition écologique, du ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales et du ministère de la mer.

Le nouveau plan ministériel, en préparation, s'appuiera sur le précédent plan ministériel, élaboré en 2015, dans le cadre du dispositif « administration exemplaire », tout en mettant l'accent sur les 20 mesures phares contenues dans la circulaire.

A ce titre, sont notamment prévues des actions en faveur du covoiturage domicile-travail et professionnel, la révision de la politique voyage ministérielle pour réduire l'usage de l'avion si le déplacement peut être effectué en train, une réduction forte des achats de plastique à usage unique, la participation des services aux appels à projets en faveur de la rénovation des bâtiments de l'État ou encore la mise en œuvre d'une feuille de route ministérielle sur le numérique responsable.

Pour 2021, le plan ministériel élaboré permettra de mettre en œuvre, en sus de ces 20 mesures, des actions structurelles ainsi qu'un accompagnement des agents vers plus de sobriété écologique.

Ces actions de sensibilisation et de mobilisation des agents portent sur :

- la promotion des écogestes au quotidien, sur la base d'une campagne de communication interne interministérielle en cours de préparation ;
- la lutte contre le gaspillage alimentaire dans les restaurants administratifs et l'augmentation de la part des produits bio, de qualité ou durables dans le cadre de la loi pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et une alimentation saine et durable (loi n° 2018-938 du 2 octobre 2018 issue des états généraux de l'alimentation) ;
- la poursuite de l'extension de la collecte sélective des déchets avec apport volontaire et la suppression des poubelles de bureau dans les services déconcentrés ;
- l'incitation à réduire l'empreinte numérique avec un accompagnement des agents vers des bonnes habitudes.

Concernant le fonctionnement des services, les actions de long cours déjà entamées les années précédentes seront poursuivies :

- améliorer la connaissance des consommations et des émissions de gaz à effet de serre des bâtiments dans le but de les réduire ;
- mettre à jour les plans de mobilité ou les créer pour les services nouvellement concernés ;
- renforcer les clauses environnementales et sociales dans la stratégie d'achats des services ;
- intégrer l'économie circulaire dans les marchés publics ;
- accompagner les services dans la prise en compte de la stratégie nationale d'achat de véhicules à faibles émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques (moins de 60 g de CO<sub>2</sub> par km).

**INDICATEUR transversal \*****1.1 – Ratio d'efficacité bureautique**

(du point de vue du contribuable)

\* "Ratio d'efficacité bureautique"

	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP 2020	2020 Prévision actualisée	2021 Prévision	2023 Cible
Ratio d'efficacité bureautique	€/poste	1089	1302	1069	1392	1352	1332

**Précisions méthodologiques**

Le ratio d'efficacité bureautique permet de rapporter le montant des dépenses de bureautique au nombre de postes de travail.

**Mode de calcul :**

**Au numérateur :** la somme des dépenses bureautiques des deux ministères pour le périmètre concerné (administration centrale ou « AC », services déconcentrés ou « SD » ultramarins hors Martinique, services déconcentrés ou centraux des programmes 203 et 205), intégrant:

- Les achats d'ordinateurs fixes, d'ordinateurs portables, écrans, photocopieurs et imprimantes personnelles ou en pool et les consommables ;
- Les messageries et les licences des systèmes d'exploitation et des suites bureautiques ;
- La formation bureautique des utilisateurs ;
- Les serveurs bureautiques et les serveurs de messagerie ;
- La masse salariale et dépenses afférentes des personnels internes et externes affectés au support et au soutien des utilisateurs de la bureautique
- Les coûts de maintenance des matériels et du logiciel de bureautique ;
- Les locations d'équipement afférentes à la bureautique le cas échéant ;
- Les dépenses de télécommunications individuelles (matériels, abonnements et facturation individuelle ou collective).

**Nota :**

- Sont exclus : les coûts d'accès à l'internet et d'hébergement, les dépenses liées aux applications de collaboration et les coûts réseaux (données), ainsi que les dépenses de reprographie. Les coûts du personnel utilisateur de la bureautique ne sont pas intégrés dans ce ratio ni le temps qu'il passe en formation bureautique. De même, les éventuelles recettes liées à la bureautique ne sont pas prises en compte ;
- Sont inclus : les frais de mission et de transport, si le déplacement concerne le support bureautique;
- Les dépenses de télécommunications individuelles (téléphonie) ne sont prises en compte qu'à compter des prévisions et des résultats valorisés pour le PAP 2019.

**Au dénominateur :** valeur minimale entre le nombre d'effectifs physiques comptabilisé (EPC) et le nombre de postes de travail pour le périmètre concerné (AC, SD ultramarins hors Martinique, services déconcentrés ou centraux des programmes 203 et 205) :

- Nombre d'agents : il s'agit de l'effectif réalisé en effectifs physiques comptabilisés (au 31 décembre) ;
- Nombre de postes de travail : les structures recensent en fin d'année le nombre d'ordinateurs fixes et portables en service, qui constitue par convention le nombre de postes de travail (physiques). Plus précisément, pour tenir compte des éventuelles évolutions entre deux années, le nombre de postes bureautiques est la moyenne des nombres de postes bureautiques au 31/12/N-1 et au 31/12/N. À noter que, par convention, un poste physique partiellement affecté à autre chose que de la bureautique est pris en compte. Les postes physiques en location sont inclus, de même que les postes affectés à des vacataires. Enfin, les postes qui ne sont pas affectés à l'usage individuel (équipement des salles de formation, des prestataires ou autres intervenants extérieurs, ou bien encore pour des positions d'accueil ou des positions techniques de supervision et de contrôle) sont également pris en compte.

**Nota :**

Du fait de la mutualisation des crédits de fonctionnement courant sur le programme 333 depuis le 1er janvier 2017, les dépenses effectuées par les directions régionales des MTES et MCTRCT et par la DEAL Martinique sur le programme 217 ne sont plus prises en compte dans les résultats et prévisions postérieurs à 2016. N'est également plus prise en compte la quote-part des dépenses transverses (messagerie notamment) financées par le programme 217 mais bénéficiant à ces services.

**Source des données**

- numérateur : dépenses constatées en crédits de paiement (CP) dans l'outil CHORUS exécutées sur une liste de comptes PCE dont le détail est donné dans le guide de la performance du programme, puis retraitement éventuel des erreurs d'imputation comptable par croisement des données recensées dans les outils de suivi de gestion interne ;
- dénominateur : informations issues du système d'information dédié à la gestion des ressources humaines, croisées avec des données d'annuaire et des outils de suivi renseignés par les services.

## Conduite et pilotage des politiques de l'écologie du développement et de la mobilité durables

Programme n° 217 | OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

### JUSTIFICATION DES PRÉVISIONS ET DE LA CIBLE

La prévision révisée en 2020 est de 1 392 € par poste de travail.

Cette prévision tient compte des enjeux de la transformation numérique qui impliquent une adaptation constante des matériels et équipements aux nouveaux usages.

Le déclenchement des plans de continuité d'activité ministériels dû à la crise sanitaire de la covid-19 en a été une illustration très concrète. Par rapport à la prévision présentée en PAP 2020 et malgré un effort important consenti dès l'automne 2019 pour faire face à l'obsolescence des machines et au développement du télétravail, la crise sanitaire a conduit à une nouvelle accélération du développement du travail à distance et à une hausse des dépenses pour répondre à ces besoins. Des investissements complémentaires se sont révélés nécessaires pour mieux équiper les agents en dispositifs permettant le travail à distance et pour améliorer la disponibilité des services de télécommunications. Les charges d'administration des parcs d'ordinateurs et de téléphone portables sont également plus importantes.

La prévision 2021 est estimée à 1 352 € par poste de travail.

Même si l'année 2020 constitue un pic d'investissement, la nécessité de renouveler les équipements et d'améliorer le taux d'équipement des agents ainsi que l'augmentation structurelle des charges de fonctionnement ne permet de réduire la prévision d'exécution que de 40 €.

### INDICATEUR transversal \*

#### 1.2 – Efficience de la gestion immobilière

(du point de vue du contribuable)

\* "Efficience de la gestion immobilière"

	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP 2020	2020 Prévision actualisée	2021 Prévision	2023 Cible
Ratio entretien courant / SUB en administration centrale	€/m <sup>2</sup>	36,3	40,66	36,97	40,79	41,2	42,03
Ratio d'occupation (SUN / poste de travail) en administration centrale	m <sup>2</sup> /poste de travail	11,7	11,56	11,7	11,6	11,7	11,7

#### Précisions méthodologiques

##### Mode de calcul :

1. sous-indicateur 1.2.1 : ratio d'entretien courant / surface utile brute (SUB) en administration centrale.

- au numérateur : dépenses d'entretien courant (en crédits de paiement) réalisées au cours de l'année considérée au titre de l'entretien courant, de l'exploitation et la maintenance des bâtiments et du nettoyage des locaux ;
- au dénominateur : surface utile brute (SUB) en m<sup>2</sup> des locaux occupés par les services d'administration centrale des ministères à la charge du programme 217.

2. sous-indicateur 1.2.2 : ratio d'occupation (surface utile nette / poste de travail) en administration centrale.

- au numérateur : surface utile nette (SUN) en m<sup>2</sup> des locaux occupés par les services d'administration centrale des ministères à la charge du programme 217 ;
- au dénominateur : nombre de postes de travail comptabilisé au 31 décembre de l'année n-1.

##### Source des données :

- le montant des dépenses relatives à l'entretien courant est extrait du système d'information CHORUS. La fiche du guide ministériel dédié à la performance précise la liste des comptes PCE et groupes de marchandises correspondant à ces dépenses ;
- les données relatives aux surfaces et aux postes de travail sont extraites de tableaux de suivi sous tableur bureautique renseignés par les services.

### JUSTIFICATION DES PRÉVISIONS ET DE LA CIBLE

**Sous-indicateur 1.2.1** : ratio d'entretien courant (coût d'entretien courant / m<sup>2</sup> SUB).

La prévision 2020 est révisée à la hausse, estimée à 40,79 €/m<sup>2</sup>. Les postes exploitation-maintenance, nettoyage et entretien courant sont ainsi prévus respectivement à 1,67 M€, 0,9 M€ et 2,6 M€.

Le renouvellement du marché d'exploitation-maintenance (multi-techniques) pour le Pôle ministériel de Saint-Germain interviendra en 2020, ce qui pourra conduire à une variation du montant sur le poste de dépense afférent.

La valeur de cet indicateur est estimée à 41,20 €/m<sup>2</sup> pour 2021 au titre des postes de dépenses exploitation-maintenance, nettoyage et entretien courant.

L'année 2021 verra à son tour le renouvellement du marché d'exploitation-maintenance (multi-techniques) de l'Arche Paroi Sud et de la Tour Séquoia, ce qui pourra là aussi conduire à une variation du montant sur le poste de dépense afférent.

**Sous-indicateur 1.2.2** : ratio d'occupation.

Les prévisions révisées 2020 et 2021 sont maintenues et restent stables.

Cet indicateur est estimé à 11,70 pour les années suivantes. La densification liée à des redistributions et ré-occupations d'espaces par des entités ministérielles nouvelles ou actuellement situées sur d'autres sites s'installant dans les deux Immeubles Grande Hauteur de l'Arche Paroi Sud et de la Tour Séquoia, sera largement neutralisé par la diminution des effectifs en administration centrale.

## INDICATEUR transversal \*

### 1.3 – Efficience de la fonction achat

(du point de vue du contribuable)

\* "Efficience de la fonction achat"

	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP 2020	2020 Prévision actualisée	2021 Prévision	2023 Cible
Efficience de la fonction achat	M€	52,8	15,98	Non déterminé	Non déterminé	Non déterminé	Non déterminé

[(Prix ou coûts dits « de référence », éventuellement révisés selon les termes des marchés pris en considération, et prenant en compte l'évolution du marché économique si celle-ci est supérieure à 4 % en valeur absolue) – (prix ou coûts effectivement négociés après intervention de l'acheteur)]\*(volume prévisionnel annuel).

Jusqu'à fin 2015, l'indicateur se calculait sur une base annuelle à partir de la déclaration du gain. À compter du 1er janvier 2016, la base 12 mois est proratisée à compter de la notification du marché. De ce fait, une partie des gains compte pour l'année N et l'autre pour l'année N+1.

Source des données :

Les données nécessaires au calcul de l'indicateur sont extraites de l'application IMPACT.

## JUSTIFICATION DES PRÉVISIONS ET DE LA CIBLE

Le résultat définitif 2019 pour le pôle ministériel, non connu au stade du RAP 2019, est de 15,98 M€. L'objectif 2019 qui avait été fixé par la DAE pour le pôle ministériel était de 43,5 M€ d'économies d'achat.

Au regard du résultat 2019, l'objectif fixé n'est donc pas atteint. Ce résultat de 15,98 M€ peut cependant s'expliquer par l'effet de facteurs conjoncturels sur les marchés de travaux routiers (prix élevés des produits bitumeux, prix du BTP portés par l'abondance des commandes), qui représentent la très grande majorité du portefeuille achat du pôle ministériel.

Pour 2020, la direction des achats de l'État (DAE) a décidé de ne pas répartir l'objectif global de 400M€ par ministère.

La prévision 2021 n'est pas encore connue. En effet, la DAE n'a pas encore délivré son objectif.

Le gouvernement a annoncé lors du comité interministériel de la transformation publique du 20 juin 2019 le lancement d'un plan de réduction du coût des achats de l'État pour la période 2020-2022, visant l'obtention d'économies budgétaires liées à l'achat à hauteur de 1 Md€. Ce plan se traduira par une hausse significative des objectifs fixés aux

## Conduite et pilotage des politiques de l'écologie du développement et de la mobilité durables

Programme n° 217 | OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

ministères, par la mise en œuvre de nouveaux processus de mesure de la transformation des économies achat en économie budgétaire.

Par ailleurs, il convient de noter que la DAE va déployer fin 2020 un nouveau système d'information des achats de l'État, APPACH, qui permettra de mesurer la performance économique des projets d'achats tout au long de leur cycle de vie et de déterminer les économies d'achats par programme budgétaire principal.

### OBJECTIF

#### 2 – Appliquer une politique des ressources humaines responsable

La transition écologique et numérique, tout comme la répartition des compétences entre l'Etat et les collectivités territoriales, conduisent à une évolution de nombreuses missions et à de nouvelles façons de travailler. Dans ce contexte, la réussite de nos politiques publiques dépend, pour une bonne part, de notre capacité à garantir une constante adéquation des compétences ministérielles aux besoins d'expertise tant en administration centrale que sur le terrain sur le long terme.

Pour le pôle ministériel, ceci implique, dans les années à venir, d'être capable de consolider une vision "employeur" des évolutions et besoins des différents métiers et d'en tirer les conséquences, notamment en termes de formation initiale et de procédures de recrutement.

Afin d'atteindre au mieux leurs objectifs spécifiques, les responsables de programmes de politiques publiques doivent ainsi contractualiser avec le programme 217 sur le nombre de postes à pourvoir en précisant les compétences attendues. Le programme est jugé sur sa capacité à pourvoir ces postes par les différents moyens dont il dispose : recrutement (parmi lesquels les recrutements spécifiques tels que ceux des personnes en situation de handicap), formation initiale et formation continue, promotions.

L'objectif assigné est, par voie de conséquence, de répondre à la demande en termes de compétences, de délai d'affectation et de qualité de recrutement.

### INDICATEUR transversal \*

#### 2.1 – Ratio d'efficience de la gestion des ressources humaines

(du point de vue du contribuable)

\* "Efficience de la gestion des ressources humaines"

	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP 2020	2020 Prévision actualisée	2021 Prévision	2023 Cible
Ratio d'efficience de la gestion des ressources humaines	%	3,1	3,04	2,90	2,90	2,80	2,60

#### Précisions méthodologiques

##### Mode de calcul :

- au numérateur : effectifs gérants, en nombre d'ETPT.

Cette notion recouvre les agents consacrant la majeure partie de leur temps de travail à la gestion des personnels qu'ils n'encadrent pas directement, ainsi que les agents affectés à des fonctions support dans les services de gestion du personnel. La mesure est assurée en ETPT des effectifs gérants sur les quatre activités visées par la circulaire du 16 juillet 2008 (la gestion administrative, la formation, les conditions de travail, le pilotage de la politique de gestion des ressources humaines et des compétences) en fonction au 31 décembre de l'année considérée.

- au dénominateur : effectifs gérés, en nombre d'agents.

Cette notion recouvre la globalité des effectifs gérés, totalement ou partiellement, consommant pour l'essentiel le plafond d'autorisations d'emplois (PAE). Les effectifs gérés sont exprimés en agents physiques et non en ETP (une quotité de travail inférieure au temps plein n'induit pas un allègement de l'activité des gestionnaires) ; la part des effectifs transférés aux collectivités dans le cadre de la décentralisation, qui demeurent gérés soit intégralement (en position de mise à disposition des Conseils départementaux), soit partiellement (en position de détachement sans limitation de durée) par les MTES et MCTRCT, est intégrée à l'assiette des effectifs gérés après application d'un « coefficient correcteur » autorisé.

##### Source des données :

- au numérateur : les données sont issues de l'application ministérielle SALSA (Système d'agrégation en ligne du suivi d'activité) ;

- au dénominateur : les données sont issues d'ODE (Observatoire des rémunérations) pour le décompte des emplois réalisés au périmètre ministériel de gestion (en ETPT), et enrichis à partir de SALSA pour divers sous-ensembles.

## JUSTIFICATION DES PRÉVISIONS ET DE LA CIBLE

La prévision révisée de 2020 reste inchangée et est fixée à 2,90%

En 2020, le ministère de la transition écologique (MTE), le ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales et le ministère de la mer poursuivent la réduction des effectifs support globaux, avec un taux d'effort supérieur à celui des effectifs métiers.

Il est attendu la poursuite de l'amélioration du ratio d'efficacité de la gestion des ressources humaines. Des gains de productivité devaient être constatés en 2020 suite à l'application de la loi de la fonction publique relative à la suppression des commissions administratives paritaires ainsi que la mise en place des secrétariats généraux communs.

D'autre part, les effets de la bascule vers le nouveau système d'information RH sont attendus en 2020.

Enfin, la perspective de la dématérialisation d'un certain nombre de processus pour 2021 contribuera à l'amélioration du ratio d'efficacité de la gestion des ressources humaines de nos ministères.

La prévision est révisée à 2,80% en 2021. Dans un contexte global de maîtrise des dépenses publiques, les ministères poursuivront leurs efforts de simplification et de modernisation des processus.

### INDICATEUR transversal \*

#### 2.2 – Taux d'emploi des travailleurs handicapés au sein du pôle ministériel

(du point de vue du citoyen)

\* "Part des bénéficiaires de l'obligation d'emploi prévue par la loi n° 87-517 du 10 juillet 1987"

	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP 2020	2020 Prévision actualisée	2021 Prévision	2023 Cible
Taux d'emploi des travailleurs handicapés au sein des deux ministères	%	8,70	8,55	8,80	8.5	8.5	8.5

#### Précisions méthodologiques

##### Mode de calcul :

- au numérateur : nombre d'agents appartenant à l'une des catégories des bénéficiaires de l'obligation légale d'emploi de travailleurs handicapés. Doivent être recensés tous les agents employés par le MTE, le MCTRCT et le MM, tous statuts confondus et appartenant à l'une des catégories de bénéficiaires de l'obligation légale d'emploi de travailleurs handicapés ;

- au dénominateur : effectif total du MTE, du MCTRCT et du MM correspondant à la moyenne de consommation des ETP sur l'année considérée.

##### Source des données :

Les données sont collectées dans le cadre d'une enquête annuelle de recensement diligentée auprès des responsables de BOP du programme 217 et du Service des retraites de l'État pour la population des allocataires temporaires d'invalidité (ATI).

## JUSTIFICATION DES PRÉVISIONS ET DE LA CIBLE

Les prévisions révisées 2020 et 2021 sont estimées à 8,5 %. L'objectif étant désormais de stabiliser le résultat de l'indicateur sur ce taux.

## Conduite et pilotage des politiques de l'écologie du développement et de la mobilité durables

Programme n° 217 | PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

### PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

#### 2021 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS DEMANDÉS

#### 2021 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total pour 2021	FdC et AdP attendus en 2021
07 – Pilotage, support, audit et évaluations	597 071 187	183 369 669	1 603 507	10 444 965	<b>792 489 328</b>	1 192 000
08 – Personnels œuvrant pour les politiques de transport	579 437 701	0	0	0	<b>579 437 701</b>	0
09 – Personnels œuvrant pour les politiques du programme "Sécurité et éducation routières"	0	0	0	0	<b>0</b>	0
11 – Personnels œuvrant pour les politiques du programme "Affaires maritimes"	184 990 251	0	0	0	<b>184 990 251</b>	0
13 – Personnels œuvrant pour la politique de l'eau et de la biodiversité	264 890 074	0	0	0	<b>264 890 074</b>	0
15 – Personnels œuvrant pour les politiques du programme Urbanisme, territoires et aménagement de l'habitat	645 135 124	0	0	0	<b>645 135 124</b>	0
16 – Personnels œuvrant pour la politique de la prévention des risques	245 717 254	0	0	0	<b>245 717 254</b>	0
18 – Personnels relevant de programmes d'autres ministères	0	0	0	0	<b>0</b>	0
22 – Personnels transférés aux collectivités territoriales	2 687 747	0	0	0	<b>2 687 747</b>	10 050 000
23 – Personnels œuvrant pour les politiques de l'énergie et du climat	59 021 984	0	0	0	<b>59 021 984</b>	0
25 – Commission nationale du débat public	2 579 807	971 424	0	0	<b>3 551 231</b>	2 500 000
26 – Autorité de contrôle des nuisances aéroportuaires (ACNUSA)	1 349 807	513 000	0	0	<b>1 862 807</b>	0
27 – Commission de régulation de l'énergie (CRE)	14 545 720	4 200 000	0	0	<b>18 745 720</b>	0
28 – Personnels œuvrant dans le domaine de la stratégie et de la connaissance des politiques de transition écologique	50 146 529	0	0	0	<b>50 146 529</b>	0
<b>Total</b>	<b>2 647 573 185</b>	<b>189 054 093</b>	<b>1 603 507</b>	<b>10 444 965</b>	<b>2 848 675 750</b>	<b>13 742 000</b>

#### 2021 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total pour 2021	FdC et AdP attendus en 2021
07 – Pilotage, support, audit et évaluations	597 071 187	190 787 636	11 886 752	10 444 965	<b>810 190 540</b>	1 192 000
08 – Personnels œuvrant pour les politiques de transport	579 437 701	0	0	0	<b>579 437 701</b>	0
09 – Personnels œuvrant pour les politiques du programme "Sécurité et éducation routières"	0	0	0	0	<b>0</b>	0
11 – Personnels œuvrant pour les politiques du programme "Affaires maritimes"	184 990 251	0	0	0	<b>184 990 251</b>	0
13 – Personnels œuvrant pour la politique	264 890 074	0	0	0	<b>264 890 074</b>	0

**Conduite et pilotage des politiques de l'écologie du développement et de la mobilité durables**

PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES | Programme n° 217

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total pour 2021	FdC et AdP attendus en 2021
de l'eau et de la biodiversité						
15 – Personnels œuvrant pour les politiques du programme Urbanisme, territoires et aménagement de l'habitat	645 135 124	0	0	0	<b>645 135 124</b>	0
16 – Personnels œuvrant pour la politique de la prévention des risques	245 717 254	0	0	0	<b>245 717 254</b>	0
18 – Personnels relevant de programmes d'autres ministères	0	0	0	0	<b>0</b>	0
22 – Personnels transférés aux collectivités territoriales	2 687 747	0	0	0	<b>2 687 747</b>	10 050 000
23 – Personnels œuvrant pour les politiques de l'énergie et du climat	59 021 984	0	0	0	<b>59 021 984</b>	0
25 – Commission nationale du débat public	2 579 807	971 424	0	0	<b>3 551 231</b>	2 500 000
26 – Autorité de contrôle des nuisances aéroportuaires (ACNUSA)	1 349 807	513 000	0	0	<b>1 862 807</b>	0
27 – Commission de régulation de l'énergie (CRE)	14 545 720	6 760 670	0	0	<b>21 306 390</b>	0
28 – Personnels œuvrant dans le domaine de la stratégie et de la connaissance des politiques de transition écologique	50 146 529	0	0	0	<b>50 146 529</b>	0
<b>Total</b>	<b>2 647 573 185</b>	<b>199 032 730</b>	<b>11 886 752</b>	<b>10 444 965</b>	<b>2 868 937 632</b>	<b>13 742 000</b>

## Conduite et pilotage des politiques de l'écologie du développement et de la mobilité durables

Programme n° 217 | PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

### 2020 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LOI DE FINANCES INITIALE)

#### 2020 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total pour 2020	FdC et AdP prévus en 2020
02 – Fonction juridique	0	1 766 501	0	0	<b>1 766 501</b>	0
03 – Politique et programmation de l'immobilier et des moyens de fonctionnement	0	53 226 927	1 960 800	0	<b>55 187 727</b>	895 000
04 – Politique et gestion des systèmes d'information et des réseaux informatiques	0	23 111 950	0	0	<b>23 111 950</b>	0
05 – Politique des ressources humaines et formation	157 675 833	76 739 345	0	80 400	<b>234 495 578</b>	717 000
06 – Actions nationales, européennes et internationales en faveur du développement durable	0	686 280	0	10 709 965	<b>11 396 245</b>	0
07 – Pilotage, support, audit et évaluations	464 830 994	0	0	0	<b>464 830 994</b>	0
08 – Personnels œuvrant pour les politiques de transport	585 370 523	0	0	0	<b>585 370 523</b>	140 000
11 – Personnels œuvrant pour les politiques du programme "Affaires maritimes"	185 903 507	0	0	0	<b>185 903 507</b>	0
13 – Personnels œuvrant pour la politique de l'eau et de la biodiversité	268 149 358	0	0	0	<b>268 149 358</b>	0
15 – Personnels œuvrant pour les politiques du programme Urbanisme, territoires et aménagement de l'habitat	646 595 210	0	0	0	<b>646 595 210</b>	250 000
16 – Personnels œuvrant pour la politique de la prévention des risques	244 311 267	0	0	0	<b>244 311 267</b>	0
22 – Personnels transférés aux collectivités territoriales	2 375 792	0	0	0	<b>2 375 792</b>	11 980 000
23 – Personnels œuvrant pour les politiques de l'énergie et du climat	58 977 544	0	0	0	<b>58 977 544</b>	0
24 – Personnels œuvrant dans le domaine des transports aériens	1 325 964	0	0	0	<b>1 325 964</b>	0
25 – Commission nationale du débat public	2 630 000	971 424	0	0	<b>3 601 424</b>	6 000 000
26 – Autorité de contrôle des nuisances aéroportuaires (ACNUSA)	1 400 000	553 200	0	0	<b>1 953 200</b>	0
27 – Commission de régulation de l'énergie (CRE)	14 450 000	23 360 670	0	0	<b>37 810 670</b>	0
28 – Personnels œuvrant dans le domaine de la stratégie et de la connaissance des politiques de transition écologique	51 428 081	0	0	0	<b>51 428 081</b>	0
<b>Total</b>	<b>2 685 424 073</b>	<b>180 416 297</b>	<b>1 960 800</b>	<b>10 790 365</b>	<b>2 878 591 535</b>	<b>19 982 000</b>

## Conduite et pilotage des politiques de l'écologie du développement et de la mobilité durables

PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES | Programme n° 217

### 2020 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total pour 2020	FdC et AdP prévus en 2020
02 – Fonction juridique	0	1 766 501	0	0	<b>1 766 501</b>	0
03 – Politique et programmation de l'immobilier et des moyens de fonctionnement	0	89 432 631	11 313 041	0	<b>100 745 672</b>	895 000
04 – Politique et gestion des systèmes d'information et des réseaux informatiques	0	22 886 458	0	0	<b>22 886 458</b>	0
05 – Politique des ressources humaines et formation	157 675 833	76 206 379	0	80 400	<b>233 962 612</b>	717 000
06 – Actions nationales, européennes et internationales en faveur du développement durable	0	686 280	0	10 709 965	<b>11 396 245</b>	0
07 – Pilotage, support, audit et évaluations	464 830 994	0	0	0	<b>464 830 994</b>	0
08 – Personnels œuvrant pour les politiques de transport	585 370 523	0	0	0	<b>585 370 523</b>	140 000
11 – Personnels œuvrant pour les politiques du programme "Affaires maritimes"	185 903 507	0	0	0	<b>185 903 507</b>	0
13 – Personnels œuvrant pour la politique de l'eau et de la biodiversité	268 149 358	0	0	0	<b>268 149 358</b>	0
15 – Personnels œuvrant pour les politiques du programme Urbanisme, territoires et aménagement de l'habitat	646 595 210	0	0	0	<b>646 595 210</b>	250 000
16 – Personnels œuvrant pour la politique de la prévention des risques	244 311 267	0	0	0	<b>244 311 267</b>	0
22 – Personnels transférés aux collectivités territoriales	2 375 792	0	0	0	<b>2 375 792</b>	11 980 000
23 – Personnels œuvrant pour les politiques de l'énergie et du climat	58 977 544	0	0	0	<b>58 977 544</b>	0
24 – Personnels œuvrant dans le domaine des transports aériens	1 325 964	0	0	0	<b>1 325 964</b>	0
25 – Commission nationale du débat public	2 630 000	971 424	0	0	<b>3 601 424</b>	6 000 000
26 – Autorité de contrôle des nuisances aéroportuaires (ACNUSA)	1 400 000	553 200	0	0	<b>1 953 200</b>	0
27 – Commission de régulation de l'énergie (CRE)	14 450 000	6 760 670	0	0	<b>21 210 670</b>	0
28 – Personnels œuvrant dans le domaine de la stratégie et de la connaissance des politiques de transition écologique	51 428 081	0	0	0	<b>51 428 081</b>	0
<b>Total</b>	<b>2 685 424 073</b>	<b>199 263 543</b>	<b>11 313 041</b>	<b>10 790 365</b>	<b>2 906 791 022</b>	<b>19 982 000</b>

**Conduite et pilotage des politiques de l'écologie du développement et de la mobilité durables**

Programme n° 217 | PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

**PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR TITRE ET CATÉGORIE**

Titre ou catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en LFI pour 2020	Demandées pour 2021	FdC et AdP attendus en 2021	Ouverts en LFI pour 2020	Demandés pour 2021	FdC et AdP attendus en 2021
<b>Titre 2 – Dépenses de personnel</b>	2 685 424 073	2 647 573 185	10 050 000	2 685 424 073	2 647 573 185	10 050 000
Rémunérations d'activité	1 562 780 919	1 545 347 376	10 050 000	1 562 780 919	1 545 347 376	10 050 000
Cotisations et contributions sociales	1 102 033 155	1 081 625 809	0	1 102 033 155	1 081 625 809	0
Prestations sociales et allocations diverses	20 609 999	20 600 000	0	20 609 999	20 600 000	0
<b>Titre 3 – Dépenses de fonctionnement</b>	180 416 297	189 054 093	3 692 000	199 263 543	199 032 730	3 692 000
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	133 665 224	142 303 020	3 692 000	152 512 470	152 281 657	3 692 000
Subventions pour charges de service public	46 751 073	46 751 073	0	46 751 073	46 751 073	0
<b>Titre 5 – Dépenses d'investissement</b>	1 960 800	1 603 507	0	11 313 041	11 886 752	0
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	1 960 800	1 603 507	0	11 313 041	11 886 752	0
<b>Titre 6 – Dépenses d'intervention</b>	10 790 365	10 444 965	0	10 790 365	10 444 965	0
Transferts aux entreprises	80 400	0	0	80 400	0	0
Transferts aux autres collectivités	10 709 965	10 444 965	0	10 709 965	10 444 965	0
<b>Total</b>	<b>2 878 591 535</b>	<b>2 848 675 750</b>	<b>13 742 000</b>	<b>2 906 791 022</b>	<b>2 868 937 632</b>	<b>13 742 000</b>

## ÉVALUATION DES DÉPENSES FISCALES

**Avertissement**

Le niveau de fiabilité des chiffrages de dépenses fiscales dépend de la disponibilité des données nécessaires à la reconstitution de l'impôt qui serait dû en l'absence des dépenses fiscales considérées. Par ailleurs, les chiffrages des dépenses fiscales ne peuvent intégrer ni les modifications des comportements fiscaux des contribuables qu'elles induisent, ni les interactions entre dépenses fiscales.

Les chiffrages présentés pour 2021 ont été réalisés sur la base des seules mesures votées avant le dépôt du projet de loi de finances pour 2021. L'impact des dispositions fiscales de ce dernier sur les recettes 2021 est, pour sa part, présenté dans les tomes I et II de l'annexe « Évaluation des Voies et Moyens ».

Les dépenses fiscales ont été associées à ce programme conformément aux finalités poursuivies par ce dernier.

« ε » : coût inférieur à 0,5 million d'euros ; « - » : dépense fiscale supprimée ou non encore créée ; « nc » : non chiffrable.

Le « Coût total des dépenses fiscales » constitue une somme de dépenses fiscales dont les niveaux de fiabilité peuvent ne pas être identiques (cf. caractéristique « Fiabilité » indiquée pour chaque dépense fiscale). Il ne prend pas en compte les dispositifs inférieurs à 0,5 million d'euros (« ε »). La portée du total s'avère toutefois limitée en raison des interactions éventuelles entre dépenses fiscales. Il n'est donc indiqué qu'à titre d'ordre de grandeur et ne saurait être considéré comme une véritable sommation des dépenses fiscales du programme.

**DÉPENSES FISCALES PRINCIPALES SUR IMPÔTS D'ÉTAT (1)**

(en millions d'euros)

Dépenses fiscales sur impôts d'État contribuant au programme de manière principale		Chiffrage 2019	Chiffrage 2020	Chiffrage 2021
520111	<b>Exonération des dons et legs consentis à des associations d'utilité publique de protection de l'environnement et de défense des animaux</b> Mutations à titre gratuit <i>Bénéficiaires 2019 : (nombre non déterminé) Menages - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Ordre de grandeur - Création : 1923 - Dernière modification : 2008 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 795-4°</i>	1	1	1
<b>Total</b>		<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>

**DÉPENSES FISCALES SUBSIDIAIRES SUR IMPÔTS D'ÉTAT (1)**

(en millions d'euros)

Dépenses fiscales sur impôts d'État contribuant au programme de manière subsidiaire		Chiffrage 2019	Chiffrage 2020	Chiffrage 2021
140104	<b>Exonération des intérêts des livrets de développement durable</b> Revenus de capitaux mobiliers <i>Bénéficiaires 2019 : 24100000 Menages - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données autres que fiscales - Fiabilité : Bonne - Création : 1983 - Dernière modification : 2006 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 157-9° quater</i>	68	70	52
<b>Total</b>		<b>68</b>	<b>70</b>	<b>52</b>

## Conduite et pilotage des politiques de l'écologie du développement et de la mobilité durables

Programme n° 217 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

### JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

#### ÉLÉMENTS TRANSVERSAUX AU PROGRAMME

#### ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total
07 – Pilotage, support, audit et évaluations	597 071 187	195 418 141	792 489 328	597 071 187	213 119 353	810 190 540
08 – Personnels œuvrant pour les politiques de transport	579 437 701	0	579 437 701	579 437 701	0	579 437 701
09 – Personnels œuvrant pour les politiques du programme "Sécurité et éducation routières"	0	0	0	0	0	0
11 – Personnels œuvrant pour les politiques du programme "Affaires maritimes"	184 990 251	0	184 990 251	184 990 251	0	184 990 251
13 – Personnels œuvrant pour la politique de l'eau et de la biodiversité	264 890 074	0	264 890 074	264 890 074	0	264 890 074
15 – Personnels œuvrant pour les politiques du programme Urbanisme, territoires et aménagement de l'habitat	645 135 124	0	645 135 124	645 135 124	0	645 135 124
16 – Personnels œuvrant pour la politique de la prévention des risques	245 717 254	0	245 717 254	245 717 254	0	245 717 254
18 – Personnels relevant de programmes d'autres ministères	0	0	0	0	0	0
22 – Personnels transférés aux collectivités territoriales	2 687 747	0	2 687 747	2 687 747	0	2 687 747
23 – Personnels œuvrant pour les politiques de l'énergie et du climat	59 021 984	0	59 021 984	59 021 984	0	59 021 984
25 – Commission nationale du débat public	2 579 807	971 424	3 551 231	2 579 807	971 424	3 551 231
26 – Autorité de contrôle des nuisances aéroportuaires (ACNUSA)	1 349 807	513 000	1 862 807	1 349 807	513 000	1 862 807
27 – Commission de régulation de l'énergie (CRE)	14 545 720	4 200 000	18 745 720	14 545 720	6 760 670	21 306 390
28 – Personnels œuvrant dans le domaine de la stratégie et de la connaissance des politiques de transition écologique	50 146 529	0	50 146 529	50 146 529	0	50 146 529
<b>Total</b>	<b>2 647 573 185</b>	<b>201 102 565</b>	<b>2 848 675 750</b>	<b>2 647 573 185</b>	<b>221 364 447</b>	<b>2 868 937 632</b>

#### ÉVOLUTION DU PÉRIMÈTRE DU PROGRAMME

## PRINCIPALES ÉVOLUTIONS

Le programme 217, hors titre 2, est impacté en PLF 2021 par un transfert en base d'un montant total de - 2 500 € en **AE et en CP** vers le programme 156 "Gestion fiscale et financière de l'Etat et du secteur public local" dans le cadre de l'extension des services facturiers.

Les transferts affectant le titre 2 sont détaillés ci-dessous dans la section relative aux transferts en ETPT.

## TRANSFERTS EN CRÉDITS

	Prog Source / Cible	T2 Hors Cas pensions	T2 CAS pensions	Total T2	AE Hors T2	CP Hors T2	Total AE	Total CP
Transferts entrants		+237 438	+19 146	+256 584			+256 584	+256 584
Plateforme d'instruction des agréments des centres de contrôle technique des véhicules	354 ►	+39 922	+19 146	+59 068			+59 068	+59 068
transfert DIMERS	112 ►	+197 516		+197 516			+197 516	+197 516
Transferts sortants		-15 381 123	-5 523 567	-20 904 690	-2 500	-2 500	-20 907 190	-20 907 190
Extension des services facturiers - Ministère de l'écologie	► 156	-29 559	-14 462	-44 021	-2 500	-2 500	-46 521	-46 521
Transfert de compétence des missions d'inspecteur du travail dans les mines et carrières	► 155	-390 046	-173 698	-563 744			-563 744	-563 744
Constitution de la mission SNU	► 163	-43 008	-31 946	-74 954			-74 954	-74 954
OTE Guyane - transfert des agents hors DATE	► 354	-2 717 243	-984 479	-3 701 722			-3 701 722	-3 701 722
Transferts des agents dans le cadre de la création des SGC en Outre-mer (DEAL et DM)	► 354	-9 047 140	-3 079 026	-12 126 166			-12 126 166	-12 126 166
OTE Guyane - emplois DATE	► 354	-521 200	-184 740	-705 940			-705 940	-705 940
Montée en puissance du RIE 2021	► 129	-80 652		-80 652			-80 652	-80 652
Transfert de 3 ETP à l'ANCT	► 112	-165 000		-165 000			-165 000	-165 000
Transfert T2 économie sociale et solidaire	► 305	-617 000	-253 356	-870 356			-870 356	-870 356
SGC métropole - transferts complémentaires	► 354	-1 770 275	-801 860	-2 572 135			-2 572 135	-2 572 135

	Prog Source / Cible	ETPT ministériels	ETPT hors État
Transferts entrants		+2	
Plateforme d'instruction des agréments des centres de contrôle technique des véhicules	354 ►	+1	
transfert DIMERS	112 ►	+1	
Transferts sortants		-323	
Extension des services facturiers - Ministère de l'écologie	► 156	-1	
Transfert de compétence des missions d'inspecteur du travail dans les mines et carrières	► 155	-8	
Constitution de la mission SNU	► 163	-1	
OTE Guyane - transfert des agents hors DATE	► 354	-55	
Transferts des agents dans le cadre de la création des SGC en Outre-mer (DEAL et DM)	► 354	-195	
OTE Guyane - emplois DATE	► 354	-5	

## Conduite et pilotage des politiques de l'écologie du développement et de la mobilité durables

Programme n° 217 JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

	Prog Source / Cible	ETPT ministériels	ETPT hors État
Montée en puissance du RIE 2021	► 129	-1	
Transfert de 3 ETP à l'ANCT	► 112	-3	
Transfert T2 économie sociale et solidaire	► 305	-9	
SGC métropole - transferts complémentaires	► 354	-45	

S'agissant des crédits de titre 2, les transferts entrants suivants ont été actés :

- 1 ETPT au bénéfice de l'action 23 (politiques de l'énergie et du climat) en provenance du programme 354 « Administration générale et territoriale de l'Etat » du ministère de l'intérieur, correspondant au transfert lié à la création d'une plate-forme interdépartementale d'instruction des agréments des centres de contrôle technique des véhicules ;
- 1 ETPT au bénéfice de l'action 7 (politiques du programme "Pilotage, support, audit et évaluations") en provenance du programme 112 « Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire », correspondant à la fonction de délégué ministériel au développement de l'axe portuaire et logistique Méditerranée-Rhône-Saône (DIMERS).

Les transferts sortants suivants ont également été actés :

- 195 ETPT depuis l'action 07 (Pilotage, support, audit et évaluations) vers le programme 354 « Administration générale et territoriale de l'Etat » du ministère de l'intérieur, correspondant au transfert lié à la création des secrétariats généraux communs en Outre-Mer hors Guyane ;
- 55 ETPT depuis l'action 07 (Pilotage, support, audit et évaluations) vers le programme 354 « Administration générale et territoriale de l'Etat » du ministère de l'intérieur, correspondant au transfert lié à l'organisation et aux missions des services de l'Etat en Guyane ;
- 45 ETPT depuis l'action 07 (Pilotage, support, audit et évaluations) vers le programme 354 « Administration générale et territoriale de l'Etat » du ministère de l'intérieur, correspondant au transfert complémentaire lié à la création des secrétariats généraux communs en DDI ;
- 5 ETPT depuis l'action 07 (Pilotage, support, audit et évaluations) vers le programme 354 « Administration générale et territoriale de l'Etat » du ministère de l'intérieur, correspondant au transfert des emplois de direction lié à l'organisation et aux missions des services de l'Etat en Guyane ;
- 1 ETPT depuis l'action 07 (Pilotage, support, audit et évaluations) vers le programme 156 « Gestion fiscale et financière de l'État et du secteur public local » du ministère de l'action et des comptes publics, correspondant au déploiement des services facturiers, bloc 2 ;
- le transfert de 1 ETPT depuis l'action 07 (Pilotage, support, audit et évaluations) vers le programme 129 « Coordination du travail gouvernemental » des services placés auprès du Premier ministre correspondant au transfert lié au renforcement du réseau interministériel de l'Etat (RIE) ;
- 8 ETPT depuis l'action 16 (Politique de prévention des risques) vers le programme 155 « Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail » du ministère du Travail correspondant au transfert des missions d'inspection des mines et des carrières ;
- 3 ETPT depuis l'action 15 (Urbanisme, territoires, amélioration de l'habitat, relevant du MCTRCT) vers le programme 112 « Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire » de l'ANCT correspondant au transfert au titre du programme « action cœur de ville » ;
- 9 ETPT depuis l'action 28 (Personnel œuvrant dans le domaine de la stratégie et de la connaissance des politiques de transition écologique) vers le programme 305 « conduite et pilotage des politiques économiques et financières » du ministère de l'économie, finances et relance correspondant au transfert des missions relevant de l'économie sociale et solidaire ;
- 1 ETPT depuis l'action 15 (Urbanisme, territoires, amélioration de l'habitat, relevant du MCTRCT) vers le programme 163 « Jeunesse et vie associative » du ministère de l'éducation nationale, jeunesse et sports au titre de la mise en place de la mission de préfiguration du service national universel.

Effet des mesures antérieures de décentralisation sur le PAE ministériel :

Le suivi des transferts liés aux différentes vagues de décentralisation sur le volet des emplois (nouveaux transferts, droit d'option, départs définitifs, etc.) est réalisé via des bases nominatives, permettant lors de chaque loi de finances d'ajuster le plafond d'emplois de l'action 22 (Personnels transférés aux collectivités territoriales) aux effectifs réellement mis à disposition des collectivités territoriales (dès transfert de service, l'ensemble des emplois mis à

disposition des collectivités territoriales est basculé sur l'action 22 et rémunéré sur un article d'exécution budgétaire spécifique).

Le présent projet de loi de finances ne prend pas en compte «l'effet décentralisation» au titre de l'année 2021. Il sera ajusté par voie d'amendement gouvernemental lors des débats parlementaires afin de tenir compte de la réalité des droits d'option exercés jusqu'au 31 août 2020 et des départs dans les services transférés.

## EMPLOIS ET DÉPENSES DE PERSONNEL

### EMPLOIS RÉMUNÉRÉS PAR LE PROGRAMME

(en ETPT)

Catégorie d'emplois	Plafond autorisé pour 2020	Effet des mesures de périmètre pour 2021	Effet des mesures de transfert pour 2021	Effet des corrections techniques pour 2021	Impact des schémas d'emplois pour 2021	dont extension en année pleine des schémas d'emplois 2020 sur 2021	dont impact des schémas d'emplois 2021 sur 2021	Plafond demandé pour 2021
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5) = 6-1-2-3-4			(6)
Catégorie A	11 779	0	-47	+127	+31	+67	-36	11 890
Catégorie B	14 176	0	-126	+69	-375	-124	-251	13 744
Catégorie C	10 960	0	-148	-196	-453	-166	-287	10 163
<b>Total</b>	<b>36 915</b>	<b>0</b>	<b>-321</b>	<b>0</b>	<b>-797</b>	<b>-223</b>	<b>-574</b>	<b>35 797</b>

Les chiffres présentés ci-dessus sont au périmètre du programme 217 «conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables- CPPEDMD ». Le programme 217 comprend les effectifs du ministère de la transition écologique, ceux du ministère chargé du logement ainsi que ceux du ministère de la mer.

Le plafond d'autorisation des emplois du programme 217 voté en LFI 2020 s'élevait à 36 915 ETPT,

En 2021 le programme 217 connaîtra une évolution de son plafond d'emplois de - 1 118 ETPT, résultant des éléments suivants:

- le schéma d'emplois arrêté en LFI 2020 à - 799 ETP produit un effet année pleine en 2021 estimé à -223 ETPT après prise en compte des hypothèses de flux et des dates moyennes d'entrée et de sortie ;
- Le schéma d'emplois 2021, fixé à - 780 ETP, représente un « effet année courante » estimé à -574 ETPT ;
- le solde des mesures de périmètre et de transferts d'emplois établi à -321 ETPT.

L'effet des corrections techniques, correspondant à l'ajustement de la structure du plafond d'emplois résultant des promotions internes, est neutre.

### ÉVOLUTION DES EMPLOIS

(en ETP)

Catégorie d'emplois	Sorties prévues	dont départs en retraite	Mois moyen des sorties	Entrées prévues	dont primo recrutements	Mois moyen des entrées	Schéma d'emplois
Catégorie A	954	248	6,50	994	745	7,20	+40
Catégorie B	1 059	604	6,60	687	391	7,52	-372
Catégorie C	1 063	606	6,40	615	344	7,20	-448
<b>Total</b>	<b>3 076</b>	<b>1 458</b>	<b>6,50</b>	<b>2 296</b>	<b>1 480</b>	<b>7,30</b>	<b>-780</b>

## Conduite et pilotage des politiques de l'écologie du développement et de la mobilité durables

Programme n° 217 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

Les sorties et entrées sont exprimées en ETP (hors action 22 « Personnels transférés aux collectivités territoriales »).

Les flux figurant dans la colonne « primo recrutements » correspondent aux recrutements externes et aux mobilités interministérielles. Les hypothèses de flux sont données au périmètre du programme 217 « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables » et ne tiennent pas compte des changements de catégorie d'emplois (concours interne, liste d'aptitude, examen professionnel, etc.), ni des mesures de transfert et de périmètre. Ainsi, le solde entrées/sorties par catégorie d'emplois correspond strictement au schéma d'emplois arrêté par catégorie d'emplois.

### EFFECTIFS ET ACTIVITÉS DES SERVICES

#### RÉPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR SERVICE

Service	LFI 2020	PLF 2021	(en ETPT)		
			dont mesures de transfert	dont mesures de périmètre	dont corrections techniques
Administration centrale	3 876	3 737	-12	0	0
Services régionaux	17 980	17 508	-9	0	0
Opérateurs	19	19	0	0	0
Services à l'étranger	0	0	0	0	0
Services départementaux	11 689	11 220	-300	0	0
Autres	3 351	3 313	0	0	0
<b>Total</b>	<b>36 915</b>	<b>35 797</b>	<b>-321</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

L'administration centrale comprend les effectifs de :

- l'action 07 (secrétariat général, conseil général de l'environnement et du développement durable hors inspecteurs des missions d'inspection générale territoriales) ;
- l'action 08 (Direction générale des infrastructures, des transports et de la mer (DGITM) hors Direction des affaires maritimes (DAM); de l'action11 (DGITM / DAM) ;
- l'action 13 (Direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature (DGALN) ;
- l'action 15 (DGALN) ;
- de l'action16 (Direction générale de la prévention des risques (DGPR) ;
- l'action 23 (Direction générale de l'énergie et du climat (DGEC) ;
- l'action 28 (commissariat général au développement durable).

Les services régionaux comprennent : les effectifs des services régionaux et interrégionaux ou interdépartementaux des directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL), de la Direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement d'Île-de-France (DRIEA), de la Direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement d'Île-de-France (DRIHL), des directions interrégionales de la mer (DIRM), des directions interdépartementales des routes (DIR) et des directions de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DEAL).

Les services départementaux comprennent: les effectifs des directions départementales interministérielles (DDI) et préfetures, hors emplois des services mis à disposition des collectivités territoriales.

Les opérateurs comprennent: les doctorants de l'École nationale des travaux publics de l'État (ENTPE) et de l'École nationale des ponts et chaussées (ENPC).

Les autres services ou entités comprennent: les effectifs des cabinets ministériels , les effectifs de certaines écoles, soit les élèves et personnels supportés par le budget général pour l'École nationale des techniciens de l'équipement

(ENTE) et uniquement les élèves pour l'ENPC et l'ENTPE ; la Commission nationale de débat public (CNDP); l'Autorité de contrôle des nuisances sonores aéroportuaires (ACNUSA); la Commission de régulation de l'énergie (CRE) ; les effectifs ministériels des services de l'Etat en collectivités d'outre-mer, les services techniques centraux et services particuliers (Armement phares et balises, École nationale de sécurité et d'administration de la mer (ENSAM), etc.) ainsi que des services à compétence nationale (Centre ministériel de valorisation des ressources humaines (CMVRH), etc.) ; inspecteurs des missions d'inspection générale territoriales; les effectifs mis à disposition des collectivités territoriales (action 22).

## RÉPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR ACTION

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	ETPT
07 Pilotage, support, audit et évaluations	5 768
08 Personnels œuvrant pour les politiques de transport	9 560
09 Personnels œuvrant pour les politiques du programme "Sécurité et éducation routières"	0
11 Personnels œuvrant pour les politiques du programme "Affaires maritimes"	2 626
13 Personnels œuvrant pour la politique de l'eau et de la biodiversité	3 485
15 Personnels œuvrant pour les politiques du programme Urbanisme, territoires et aménagement de l'habitat	9 346
16 Personnels œuvrant pour la politique de la prévention des risques	3 183
18 Personnels relevant de programmes d'autres ministères	0
22 Personnels transférés aux collectivités territoriales	271
23 Personnels œuvrant pour les politiques de l'énergie et du climat	766
25 Commission nationale du débat public	9
26 Autorité de contrôle des nuisances aéroportuaires (ACNUSA)	11
27 Commission de régulation de l'énergie (CRE)	155
28 Personnels œuvrant dans le domaine de la stratégie et de la connaissance des politiques de transition écologique	617
<b>Total</b>	<b>35 797</b>

## RECENSEMENT DU NOMBRE D'APPRENTIS

Nombre d'apprentis pour l'année scolaire 2020-2021 : 400

Le ministère a prévu de recruter 400 apprentis pour l'année scolaire 2020-2021, dont 180 sur le périmètre du budget général.

## PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR CATÉGORIE ET CONTRIBUTIONS EMPLOYEURS

Catégorie	LFI 2020	PLF 2021
<b>Rémunération d'activité</b>	<b>1 562 780 919</b>	<b>1 545 347 376</b>
<b>Cotisations et contributions sociales</b>	<b>1 102 033 155</b>	<b>1 081 625 809</b>
Contributions d'équilibre au CAS Pensions :	873 613 486	853 982 963
– Civils (y.c. ATI)	704 888 281	684 504 343
– Militaires	21 049 372	21 466 866
– Ouvriers de l'État (subvention d'équilibre au FSPOEIE)	147 675 833	148 011 754
– Autres (Cultes et subvention exceptionnelle au CAS Pensions)		
Cotisation employeur au FSPOEIE	13 119 116	13 888 373

## Conduite et pilotage des politiques de l'écologie du développement et de la mobilité durables

Programme n° 217 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

Catégorie	LFI 2020	PLF 2021
Autres cotisations	215 300 553	213 754 473
<b>Prestations sociales et allocations diverses</b>	<b>20 609 999</b>	<b>20 600 000</b>
<b>Total en titre 2</b>	<b>2 685 424 073</b>	<b>2 647 573 185</b>
<b>Total en titre 2 hors CAS Pensions</b>	<b>1 811 810 587</b>	<b>1 793 590 222</b>
<i>FDC et ADP prévus en titre 2</i>	<i>12 370 000</i>	<i>10 050 000</i>

Le montant de la contribution employeur au compte d'affectation spéciale « Pensions » inscrit au programme est de 853,98 M€ dont 681,6 M€ au titre des personnels civils (taux de 74,28%), 148 M€ au titre de la subvention d'équilibre au Fonds spécial des pensions des ouvriers des établissements industriels de l'Etat, 21,5 M€ au titre des personnels militaires (taux de 126,07%) et 2,9 M€ au titre des allocations temporaires d'invalidité (taux de 0,32%).

Une enveloppe de 0,05 M€ de CAS Pensions est prévue afin de permettre le remboursement, par les ministères de la transition écologique (MTE), le ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales (MCTRCT) et le ministère de la Mer (MM) au bénéfice des collectivités locales, de l'écart de cotisations entre CAS Pensions et Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales (CNRACL), pour les personnels issus des MTE/MCTRCT/Ministère de la Mer affectés en position de détachement dans ces collectivités, dans le cadre de la réforme de la gestion de l'application du droit des sols (ADS) et de l'assistance technique fournie par l'État pour des raisons de solidarité et d'aménagement du territoire (ATESAT).

Les allocations d'aide au retour à l'emploi pour les personnels représenteront 3,9 M€ en 2021, pour environ 790 agents.

## ÉLÉMENTS SALARIAUX

(en millions d'euros)

Principaux facteurs d'évolution de la masse salariale hors CAS Pensions	
<b>Socle Exécution 2020 retraitée</b>	<b>1 784,92</b>
Prévision Exécution 2020 hors CAS Pensions	1 805,54
Impact des mesures de transfert et de périmètre 2020–2021	-15,14
Débasage de dépenses au profil atypique :	-5,47
– GIPA	-0,04
– Indemnisation des jours de CET	-6,89
– Mesures de restructurations	-2,82
– Autres	4,28
<b>Impact du schéma d'emplois</b>	<b>-28,38</b>
EAP schéma d'emplois 2020	-6,93
Schéma d'emplois 2021	-21,45
<b>Mesures catégorielles</b>	<b>10,56</b>
<b>Mesures générales</b>	<b>0,10</b>
Rebasage de la GIPA	0,04
Variation du point de la fonction publique	0,00
Mesures bas salaires	0,06
<b>GVT solde</b>	<b>11,33</b>
GVT positif	25,73
GVT négatif	-14,40
<b>Rebasage de dépenses au profil atypique – hors GIPA</b>	<b>12,40</b>
Indemnisation des jours de CET	8,60
Mesures de restructurations	6,60
Autres	-2,80
<b>Autres variations des dépenses de personnel</b>	<b>2,67</b>

(en millions d'euros)

## Principaux facteurs d'évolution de la masse salariale hors CAS Pensions

Prestations sociales et allocations diverses - catégorie 23	0,00
Autres	2,67
<b>Total</b>	<b>1 793,59</b>

Le glissement vieillesse technicité (GVT) positif indiciaire est évalué à 1,97 % des rémunérations principales de l'ensemble des agents du programme, y compris ceux mis à disposition des collectivités locales dans le cadre de la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, représentant une progression de la masse salariale de 25,7 M€ hors CAS.

Le GVT négatif pour les agents du périmètre non transféré aux collectivités locales représente une réduction de la masse salariale du programme évaluée à 14,4 M€ hors CAS, soit -0,8 % de la masse salariale HCAS totale. Au total, le GVT présente un solde de 11,3 M€, soit 0,6 % de la masse salariale HCAS totale inscrite au PLF.

La ligne "Autres" de la rubrique "Débasage des dépenses au profil atypique" tient compte notamment de l'impact en 2020 du versement de la "prime COVID" et du rébasage des indemnités de service fait (heures supplémentaires).

La rubrique « rebasage de dépenses au profil atypique – hors GIPA » comprend notamment les rachats des jours des comptes-épargne-temps (CET) (8,6 M€) et les mesures d'accompagnement des réformes (6,6 M€). L'enveloppe de crédits relative à l'accompagnement de la mise en œuvre des réformes vise à permettre notamment le versement de primes de restructuration de services, d'indemnités temporaires de mobilité, d'indemnités de départ volontaire et d'indemnités de rupture conventionnelle.

**FONDS DE CONCOURS** : En application de l'article 10-III de la loi n° 2009-1291 du 26 octobre 2009 relative au transfert aux départements des parcs de l'équipement et à l'évolution de la situation des ouvriers des parcs et ateliers, les collectivités territoriales remboursent à l'État les charges de personnel des ouvriers des parcs et ateliers (OPA) mis à leur disposition dans le cadre de ce transfert. Ces sommes sont remboursées sous forme de fonds de concours et rattachées aux crédits de personnel du programme 217. Pour 2021, le montant de ces fonds de concours a vocation à diminuer en raison du dispositif permettant aux OPA d'intégrer la fonction publique territoriale et dont les effets sont intervenus depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015. A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021, moins de 250 OPA resteront mis à disposition des collectivités territoriales. Ils feront l'objet d'un remboursement de leur masse salariale à hauteur de 10 M€.

## COÛTS ENTRÉE-SORTIE

Catégorie d'emplois	Coût moyen chargé HCAS			dont rémunérations d'activité		
	Coût d'entrée	Coût global	Coût de sortie	Coût d'entrée	Coût global	Coût de sortie
Catégorie A	61 835	68 190	70 346	53 133	59 235	60 679
Catégorie B	38 746	41 954	43 353	33 622	36 716	38 008
Catégorie C	33 267	35 059	34 182	28 511	30 121	29 370

## Conduite et pilotage des politiques de l'écologie du développement et de la mobilité durables

Programme n° 217 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

### MESURES CATÉGORIELLES

Catégorie ou intitulé de la mesure	ETP concernés	Catégories	Corps	Date d'entrée en vigueur de la mesure	Nombre de mois d'incidence sur 2021	Coût	Coût en année pleine
Mesures statutaires						3 013 037	3 013 037
Marins - négociation collective annuelle obligatoire	150	C	Marins du commerce	01-2021	12	100 000	100 000
Mesures diverses en faveur des personnels contractuels (RIN et Berkani)	250	A/B/C	Divers non titulaires	01-2021	12	70 827	70 827
Mise en oeuvre du protocole PPCR	21 300	A/C	Divers Corps	01-2021	12	2 842 210	2 842 210
Mesures indemnitaires						7 550 000	7 550 000
Indemnité de fin de contrat	770	PNT	Personnels non titulaires	01-2021	12	300 000	300 000
Revalorisation des régimes indemnitaires des personnels ministériels	25 000	A/B/C	Divers corps	01-2021	12	7 250 000	7 250 000
<b>Total</b>						<b>10 563 037</b>	<b>10 563 037</b>

L'enveloppe catégorielle prise en compte dans le plafond de crédits du ministère s'établit à 10,6 M€ en 2021 (hors contribution au CAS pensions). La programmation prévisionnelle indicative est la suivante :

- la revalorisation des régimes indemnitaires des personnels ministériels (7,25 M€) ;
- la poursuite de la mise en œuvre du protocole « Parcours professionnels, carrières et rémunérations » (PPCR) qui se traduit par une revalorisation des grilles indiciaires pour les agents de catégories A et C (2,8 M€) ;
- l'indemnité de fin de contrat créée par l'article 23 de la loi de transformation de la fonction publique du 06 août 2019 (0,3 M€) ;
- la négociation collective annuelle obligatoire des marins du commerce (0,1 M€) ;
- la mesure en faveur des personnels non titulaires (0,07 M€).

### ACTION SOCIALE - HORS TITRE 2

Les dépenses d'action sociale sont détaillées au sein de l'action 7 « Pilotage, support, audit et évaluations » du programme

## DÉPENSES PLURIANNUELLES

## MARCHÉS DE PARTENARIAT

## MARCHÉ DE PARTENARIAT / CBI POUR L'ACHAT DE LA TOUR SÉQUOIA

La Tour Séquoia (auparavant appelée tour Esplanade) est située à proximité immédiate de l'Arche, et a été libérée par son occupant précédent fin 2013. Elle a d'abord été louée par l'État et rénovée par le propriétaire en 2014, pour permettre l'installation de 2 500 agents d'administration centrale en mars 2015.

L'option d'achat prévue dans le bail civil a été levée le 30 juin 2015, et le crédit-bail pour l'acquisition de cette tour a été signé pour un montant de 541,08 M€. Le partenaire retenu au terme de la procédure est composé de l'alliance de deux sociétés : la Banque Postale Crédit Entreprise (LBPCE) et la Deutsche Pfandbriefbank AG (DP AG).

Le crédit-bail doit se terminer le 31 janvier 2033 et le coût global du contrat sur l'ensemble de la période est de 622,24 M€.

(en millions d'euros)

AE CP	2018 et années précédentes	2019	2020	2021	2022	2023 et années suivantes	Total
Investissement	479,78	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	<b>479,78</b>
	69,93	22,61	23,48	24,41	25,35	314,00	<b>479,78</b>
Fonctionnement	10,94	2,47	2,68	2,72	2,75	32,08	<b>53,62</b>
	10,74	2,66	2,69	2,72	2,75	32,08	<b>53,62</b>
Financement	40,68	0,00	2,38	6,76	6,29	32,73	<b>88,84</b>
	28,18	7,65	7,23	6,76	6,29	32,73	<b>88,84</b>

## MARCHÉ DE PARTENARIAT / BEA DE RÉNOVATION DE LA GRANDE ARCHE DE LA DÉFENSE

Ce bail a pour objet la rénovation de la paroi sud de la Grande Arche, propriété de l'État.

Les travaux de régénération de cet immeuble, indispensables compte tenu de l'obsolescence des équipements et nécessaires pour densifier l'occupation, font l'objet d'un bail emphytéotique administratif (BEA) et d'un contrat de location en retour, sur une durée de 20 ans, soit jusqu'en 2034.

La procédure de dialogue compétitif a été lancée en mars 2013. Ce dialogue s'est clôturé en juin 2014.

La signature des contrats a été réalisée le 30 septembre 2014, avec la société Eiffage/Armanéo, pour 292,72 M€.

Le coût global du contrat sur l'ensemble de la période est de 352,42 M€.

## Conduite et pilotage des politiques de l'écologie du développement et de la mobilité durables

Programme n° 217 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

(en millions d'euros)

AE CP	2018 et années précédentes	2019	2020	2021	2022	2023 et années suivantes	Total
Investissement	256,21	-4,26	-3,91	-3,34	-2,77	-10,99	<b>230,93</b>
	22,68	8,95	9,50	10,05	10,64	169,11	<b>230,93</b>
Fonctionnement	5,17	3,16	3,13	3,13	3,11	35,98	<b>53,68</b>
	5,17	3,16	3,13	3,13	3,11	35,98	<b>53,68</b>
Financement	8,39	6,25	5,92	5,56	5,18	36,51	<b>67,81</b>
	8,39	6,25	5,92	5,56	5,18	36,51	<b>67,81</b>

### ÉCHÉANCIER DES CRÉDITS DE PAIEMENT (HORS TITRE 2)

#### ESTIMATION DES RESTES À PAYER AU 31/12/2020

Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2019 (RAP 2019)	Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2019 y.c. travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2019	AE (LFI + LFRs) 2020 + reports 2019 vers 2020 + prévision de FdC et AdP	CP (LFI + LFRs) 2020 + reports 2019 vers 2020 + prévision de FdC et AdP	Évaluation des engagements non couverts par des paiements au 31/12/2020
717 842 099	0	202 896 473	230 878 011	648 098 182

#### ÉCHÉANCIER DES CP À OUVRIR

AE	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP au-delà de 2023
Évaluation des engagements non couverts par des paiements au 31/12/2020	CP demandés sur AE antérieures à 2021 CP PLF CP FdC et AdP	Estimation des CP 2022 sur AE antérieures à 2021	Estimation des CP 2023 sur AE antérieures à 2021	Estimation des CP au-delà de 2023 sur AE antérieures à 2021
648 098 182	62 514 380 0	22 577 498	10 000 000	553 006 304
AE nouvelles pour 2021 AE PLF AE FdC et AdP	CP demandés sur AE nouvelles en 2021 CP PLF CP FdC et AdP	Estimation des CP 2022 sur AE nouvelles en 2021	Estimation des CP 2023 sur AE nouvelles en 2021	Estimation des CP au-delà de 2023 sur AE nouvelles en 2021
201 102 565 3 692 000	158 850 067 3 692 000	21 577 498	12 325 758	8 349 242
<b>Totaux</b>	<b>225 056 447</b>	<b>44 154 996</b>	<b>22 325 758</b>	<b>561 355 546</b>

#### CLÉS D'OUVERTURE DES CRÉDITS DE PAIEMENT SUR AE 2021

CP 2021 demandés sur AE nouvelles en 2021 / AE 2021	CP 2022 sur AE nouvelles en 2021 / AE 2021	CP 2023 sur AE nouvelles en 2021 / AE 2021	CP au-delà de 2023 sur AE nouvelles en 2021 / AE 2021
79,37 %	10,54 %	6,02 %	4,08 %

Le montant des engagements non couverts au 31 décembre 2019 était de 717 M€. Le principal de ces restes à payer relevait des engagements établis sur près de vingt ans au titre du bail emphytéotique pour la rénovation de l'Arche, signé en septembre 2014, et de la conclusion d'un crédit-bail pour l'achat de la Tour Séquoia, en juin 2015.

Ceci a pour corollaire la diminution progressive des restes à payer, accentuée en 2020 par la déduction des montants prévus dans le cadre du débouclage du crédit-bail pour l'achat de la Tour Séquoia (16,9 M€) et le dédit actualisé du bail emphytéotique administratif de la Grande Arche (17 M€).

Le montant des engagements non couverts par des paiements au 31 décembre 2020 devrait être d'environ 648 M€.

## Conduite et pilotage des politiques de l'écologie du développement et de la mobilité durables

Programme n° 217 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

### JUSTIFICATION PAR ACTION

#### **ACTION 27,8 %**

##### **07 – Pilotage, support, audit et évaluations**

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FdC et AdP attendus
Autorisations d'engagement	597 071 187	195 418 141	<b>792 489 328</b>	1 192 000
Crédits de paiement	597 071 187	213 119 353	<b>810 190 540</b>	1 192 000

L'action 7 « Pilotage, support et audit des ministères » regroupe désormais en son sein le titre 2 des personnels transverses et, à compter du PAP 2021, l'intégralité des crédits hors titre 2 (HT2) du programme à l'exception des crédits destinés aux autorités administratives indépendantes, qui conservent des actions dédiées. Cette nouvelle action a été constituée hors-titre 2 par fusion des anciennes actions HT2.

Elle est divisée en huit sous-actions, permettant de conserver une nomenclature détaillée en budgétisation et en exécution et un niveau d'information équivalent à celui qui était présenté jusqu'à présent dans les projets et rapports annuels de performance:

- fonction juridique ;
- fonctionnement de l'administration centrale et des services rattachés ;
- immobilier de l'administration centrale et des services rattachés ;
- services numériques-fonctionnement des infrastructures et évolution des systèmes d'information ;
- moyens hors-titre 2 consacrés aux ressources humaines ;
- actions nationales et internationales en faveur du développement durable ;
- fonctionnement courant du CGEDD ;
- moyens consacrés à l'ENTPE et à l'ENPC.

Cette action regroupe les 5 768 ETPT (2 790 A, 1 771 B et 1 207 C) exerçant des activités de nature transversale, non rattachables directement à un programme de politique publique.

Ces effectifs se répartissent à hauteur de 35 % en administration centrale, 45 % en services déconcentrés et 20 % dans les autres services (écoles, services techniques centraux, CMVRH, etc.).

Les effectifs de l'administration centrale regroupent principalement les personnels suivants :

- les effectifs des cabinets ministériels ;
- les effectifs du secrétariat général du ministère ;
- les effectifs du conseil général de l'environnement et du développement durable (CGEDD).

Les effectifs des services déconcentrés regroupent principalement les agents en poste dans les secrétariats généraux des directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL), les effectifs présents dans les secrétariats généraux des directions départementales interministérielles étant transférés au ministère de l'intérieur.

## ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de personnel	597 071 187	597 071 187
Rémunérations d'activité	273 308 342	273 308 342
Cotisations et contributions sociales	311 837 840	311 837 840
Prestations sociales et allocations diverses	11 925 005	11 925 005
Dépenses de fonctionnement	183 369 669	190 787 636
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	136 618 596	144 036 563
Subventions pour charges de service public	46 751 073	46 751 073
Dépenses d'investissement	1 603 507	11 886 752
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	1 603 507	11 886 752
Dépenses d'intervention	10 444 965	10 444 965
Transferts aux autres collectivités	10 444 965	10 444 965
<b>Total</b>	<b>792 489 328</b>	<b>810 190 540</b>

## SOUS-ACTION 1 « FONCTION JURIDIQUE » (1 000 000 € EN AE ET EN CP)

Les modes d'actions de la fonction juridique sont :

- le conseil, l'expertise et l'assistance auprès des services et des établissements publics sous tutelle des ministères ;
- la sécurisation de la commande publique ;
- l'analyse du droit communautaire et du droit public de l'économie, notamment dans le champ des services publics ou des activités concurrentielles ;
- la veille, la valorisation et la diffusion de l'information juridique dans l'ensemble des domaines couverts par les deux ministères ;
- les études et commentaires juridiques ;
- la défense des intérêts de l'État et l'instruction des litiges ou le règlement amiable des différends ;
- l'exécution des décisions de justice et le règlement financier des missions et contentieux relevant du programme ;
- la protection des agents dans le cadre de la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- le règlement des conséquences indemnitaires des accidents de la circulation impliquant un véhicule de l'administration ;
- la participation à l'élaboration des textes législatifs et réglementaires ainsi qu'internationaux et communautaires ;
- la mise en œuvre pour le compte des ministères des mesures tendant à assurer l'amélioration de la qualité de la réglementation et à simplifier le droit et l'accès aux citoyens.

Le tableau suivant présente le détail des dépenses à la maille fine de l'activité :

## ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR ACTIVITÉS

	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Conseil et assistance aux directions d'administration centrale et aux services déconcentrés	50 000	50 000
Protection statutaire des fonctionnaires	50 000	50 000
Indemnités liées aux accidents de la circulation impliquant un véhicule de service	250 000	250 000
Autres contentieux	650 000	650 000
<b>Total</b>	<b>1 000 000</b>	<b>1 000 000</b>

---

**Conduite et pilotage des politiques de l'écologie du développement et de la mobilité durables**

---

Programme n° 217 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

Les prestations de conseil et assistance aux directions d'administration centrale et aux services déconcentrés (50 000 € en AE et en CP) permettent la commande de prestations de conseil juridique en matière d'environnement, de logement, de droit public, ou de droit des transports.

Le poste « Autres contentieux » (650 000 € en AE et en CP) couvre quatre domaines :

- le remboursement au Fonds d'indemnisation des victimes de l'amiante des indemnités versées aux agents du MTE, du MCTRCT et du MM victimes de l'amiante ou à leurs ayant-droits ;
- le contentieux de la fonction publique : sont imputées sur le programme 217, hors titre 2, toutes les condamnations au paiement de dommages et intérêts (à l'exclusion de tous rappels de primes et de traitements) prononcées contre l'État en vue de l'indemnisation des préjudices subis par les agents du ministère du fait d'agissements fautifs de l'administration;

- le contentieux de l'ingénierie publique non pris en charge par un autre programme ministériel, c'est-à-dire les condamnations concernant les services du ministère qui n'avaient pas une mission exclusive de maîtrise d'œuvre prononcées, soit sur le fondement de la responsabilité contractuelle ou quasi délictuelle à l'égard des autres constructeurs, soit sur le fondement de la responsabilité pour dommages de travaux publics à l'égard des usagers ou tiers et le cas échéant le contentieux des marchés publics de centrale non pris en charge par les crédits de l'opération elle-même ;

- les frais de justice mis à la charge de l'État par les juridictions administratives (article L. 761-1 du code de justice administrative) et les intérêts assortissant les condamnations (articles 1153 et 1154 du code civil).

Ces contentieux génèrent un volume de dépenses obligatoires difficilement prévisibles puisque conditionnées par le sens des décisions rendues par les juridictions administratives.

## **SOUS-ACTION 2 « FONCTIONNEMENT DE L'ADMINISTRATION CENTRALE ET DES SERVICES RATTACHÉS » (18 234 645 € EN AE ET 17 692 978 € EN CP)**

La finalité de cette sous-action est la mise en œuvre, en administration centrale, de prestations logistiques de qualité pour les directions générales et les cabinets ministériels du MTE du MCTRCT et de la ministre de la mer. Cette dotation ne couvre pas les services déconcentrés du ministère, dont les crédits de fonctionnement courant ont été transférés progressivement ces dernières années au programme 354 « administration territoriale de l'Etat », géré par le ministère de l'Intérieur.

Cette sous-action s'inscrit dans l'objectif d'exemplarité et de fonctionnement durable des services de l'État en recherchant un moindre impact des activités sur l'environnement, une efficacité accrue de la dépense et une efficacité sociale renforcée de la commande publique.

Le tableau suivant présente le détail des dépenses à la maille fine de l'activité :

### **ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR ACTIVITÉS**

	<b>Autorisations d'engagement</b>	<b>Crédits de paiement</b>
Achat et rénovation de mobilier	424 000	330 000
Affranchissement	500 000	500 000
Frais de déplacement, de mission et de représentation	2 800 000	2 800 000
Congés bonifiés, frais de changement de résidence, indemnisation des stagiaires	800 000	800 000
Parc automobile et taxis	1 700 000	1 600 000
Fournitures de bureau, papier, reprographie	857 000	1 242 000
Documentation et presse	530 000	530 000
Information et communication	2 025 000	2 025 000
Études liées à la modernisation des services	1 590 000	1 590 000
Études liées à la politique immobilière et foncière des services	170 000	170 000
Études et évaluation des politiques de ressources humaines	200 000	200 000
Autres dépenses de fonctionnement courant	1 849 635	1 608 832
Fonctionnement du Haut fonctionnaire de défense et de sécurité	410 000	410 000
Fonctionnement courant du service du numérique	1 106 010	1 104 146
Ecole nationale des techniciens de l'équipement (ENTE)	2 740 000	2 250 000
Fonctionnement de la direction des territoires, de l'alimentation et de la mer (DTAM) de Saint-Pierre et Miquelon	533 000	533 000
<b>Total</b>	<b>18 234 645</b>	<b>17 692 978</b>

---

**Conduite et pilotage des politiques de l'écologie du développement et de la mobilité durables**

---

Programme n° 217 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

Il est à noter qu'outre les dépenses des services centraux en matière d'achats et de rénovation de mobiliers, l'activité « Achat et rénovation de mobilier » couvre également les opérations passées pour le transfert et le déménagement voire le réaménagement de directions et/ou d'entités sur les sites de l'administration centrale.

Le service du numérique, en charge de la transformation numérique du pôle ministériel, comprend des sites hors Ile de France dont le fonctionnement courant et immobilier est imputé dans l'activité spécifique « fonctionnement du service numérique ».

**- Prévisions de rattachement de crédits par voie de fonds de concours et d'attributions de produits**

Le programme 217 perçoit les produits tirés de la vente de véhicules, de publications et les frais d'inscription aux colloques organisés par les ministères, ainsi que le remboursement de dépenses de fonctionnement générées par le concours que les services du ministère apportent à certains organismes et à des collectivités locales, sous la forme de prestations ou de travaux d'études. Le montant total escompté en 2021 est de **475 000 €** en AE et en CP.

**SOUS-ACTION 3 « IMMOBILIER DE L'ADMINISTRATION CENTRALE ET DES SERVICES RATTACHÉS »  
(56 677 556 € EN AE ET 76 200 435 € EN CP)**

Cette sous-action revêt une double finalité :

**1. Élaborer et piloter la politique foncière et immobilière des ministères et, à ce titre :**

– piloter et coordonner les actions foncières mises en œuvre par le MTE, le MCTRCT et le MM ou par les établissements publics qui leur sont rattachés afin d'accroître l'offre foncière d'origine publique destinée à des projets d'aménagement en vue principalement de la production de logements, notamment sociaux ;

- assurer la maîtrise d'ouvrage et la conduite d'opérations pour des projets immobiliers de l'administration centrale des ministères ;
- piloter la politique patrimoniale et immobilière des ministères, en partenariat avec la direction de l'immobilier de l'État.

**2. Fournir aux services des conditions de travail satisfaisantes dans des implantations immobilières rationalisées**, en les faisant bénéficier de l'ensemble des services d'utilité collective nécessaires à leur activité dans un environnement de travail conforme aux niveaux de service attendus en optimisant les surfaces allouées en application des objectifs fixés par la politique immobilière de l'État.

Le tableau suivant présente le détail des dépenses à la maille fine de l'activité :

#### ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR ACTIVITÉS

	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Loyers marchands et charges	24 628 325	45 038 633
Gardiennage	12 215 000	5 949 136
Accueil	795 294	820 719
Sécurité incendie	2 130 615	2 130 615
Entretien courant	1 526 610	1 306 465
Nettoyage	2 968 115	2 968 115
Énergie et fluides	5 100 090	3 600 000
Exploitation et maintenance des bâtiments	5 710 000	2 500 000
<b>Total dépenses de fonctionnement</b>	<b>55 074 049</b>	<b>64 313 683</b>
Loyers marchands et charges locatives- investissement	0	10 053 524
Investissements immobiliers de l'administration centrale- investissement	1 603 507	1 833 228
<b>Total dépenses d'investissement</b>	<b>1 603 507</b>	<b>11 886 752</b>
<b>Total</b>	<b>56 677 556</b>	<b>76 200 435</b>

Les loyers marchands et charges inscrits en fonctionnement permettent le paiement de l'annuité 2021 du crédit-bail, signé en 2015, pour l'acquisition de la Tour Séquoia, des intérêts et charges liées au bail emphytéotique administratif de la Grande Arche ainsi que des charges de copropriété de la Grande Arche et divers loyers et charges locatives des services centraux.

Les loyers marchands et charges locatives inscrits en investissement permettent le financement de l'annuité du volet "investissement" du bail emphytéotique administratif de la Grande Arche.

La dotation investissements immobiliers de l'administration centrale permettra le financement des dépenses relatives à la surveillance technique des systèmes électriques et groupes électrogènes ou relatives aux travaux de rénovation lourde ne pouvant pas être imputés sur les programmes immobiliers (notamment en ce qui concerne les bâtiments inscrits à l'inventaire des monuments historiques ou qui ne sont pas soumis à loyer budgétaire).

#### **SOUS-ACTION 4 « SERVICES NUMÉRIQUES - FONCTIONNEMENT DES INFRASTRUCTURES ET ÉVOLUTION DES SYSTÈMES D'INFORMATIONS » (33 080 000 € EN AE ET 31 800 000 € EN CP)**

La sous-action 4 : « Services numériques - Fonctionnement des infrastructures et évolution des systèmes d'informations » porte l'ambition numérique du ministère de la transition écologique, du ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales et du ministère de la mer, pionniers dans le lancement d'une transformation numérique d'ampleur de métiers fortement marqués par l'innovation, proches des préoccupations du citoyen et au cœur des priorités de l'action publique.

Les projets de transformation numérique doivent être centrés sur les utilisateurs (usagers et parties prenantes : entreprises, associations, citoyens) et au profit des politiques publiques ministérielles.

Priorité est donnée à la dématérialisation et à la simplification des procédures administratives conformément à l'objectif gouvernemental de dématérialisation de l'ensemble des démarches à l'horizon 2022.

## Conduite et pilotage des politiques de l'écologie du développement et de la mobilité durables

Programme n° 217 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

Le déclenchement des plans de continuité d'activité ministériels dû à la crise sanitaire de la covid-19 a fortement augmenté la dotation de cette sous-action en 2021 (+10 M€ en AE et +7,5 M€ en CP). Des investissements complémentaires sont nécessaires pour mieux équiper les agents permettant le travail à distance et pour améliorer la disponibilité des services de télécommunications. Les charges d'administration des parcs d'ordinateurs et de téléphone portables sont également plus importantes.

La sous-action 4 « Services numériques - Fonctionnement des infrastructures et évolution des systèmes d'informations » recouvre trois domaines définis au niveau interministériel :

### 1) L'élaboration de la politique informatique ministérielle et le fonctionnement des infrastructures informatiques :

Ce domaine regroupe :

- les outils actuels de messagerie, de publications web, de travail collaboratif et de supervision des applications.
- le maintien en conditions opérationnelles des infrastructures réseau (historique, cloud et sécurité), mais également leur modernisation nécessitée par le recours accru au mode agile et au travail à distance.
- la protection de l'information et la sécurisation des systèmes d'informations et des accès au réseau virtuel nomade.
- le financement des accès aux réseaux de données privés, internet et de conférences électroniques (visio conférences, web conférence).
- le financement de l'incubateur numérique ministériel, d'outils transverses facilitant le travail à distance et l'agilité. Elle finance également l'appui méthodologique à la transformation numérique.

### 2) L'exploitation et l'évolution des systèmes d'information (SI) des activités support :

Il s'agit :

- d'exploiter et de maintenir en condition opérationnelle les applicatifs existants ;
- de mettre en œuvre les actions du programme de refonte du SI ressources humaines (SIRH) en cohérence avec les actions et projets interministériels ;
- de poursuivre la dématérialisation des processus dans le cadre du SI financier en cohérence avec les actions et projets interministériels du SI financier de l'État (troisième phase concernant les factures et engagements juridiques) et de la direction des achats de l'État (procédures d'achat), et d'améliorer les capacités de pilotage des opérateurs en mettant au point des procédures et des outils permettant de tirer un meilleur parti des données financières existantes ;
- de développer des SI stratégiques notamment pour la gestion des connaissances et la gestion des archives, projet s'inscrivant dans une dynamique interministérielle du projet VITAM concernant l'archivage électronique.

### 3) La construction de l'environnement de travail numérique :

Il s'agit d'équiper les agents de l'administration centrale au quotidien, d'assurer leur support, d'héberger et de mettre à disposition les ressources et applications nécessaires à l'exercice de leurs missions, mais aussi d'adapter l'environnement de travail numérique des agents à l'évolution des besoins (travail en groupe, mobilité, télétravail).

Le tableau suivant présente le détail des dépenses à la maille fine de l'activité :

#### ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR ACTIVITÉS

	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Services bureautiques : Gestion du poste de travail	4 571 000	4 191 000
Services bureautiques : Télécommunications individuelles	2 800 000	2 800 000
<b>Total construction de l'environnement de travail numérique</b>	<b>7 371 000</b>	<b>6 991 000</b>
Domaines d'échanges	2 000 000	2 000 000
Service d'hébergement applicatif	6 400 000	6 400 000
Service de sécurité	950 000	950 000
Service de transports de données – Réseaux informatiques	4 800 000	4 700 000

Services mutualisés	4 800 000	4 000 000
<b>Total politique technique et fonctionnement des infrastructures du ministère</b>	<b>18 950 000</b>	<b>18 050 000</b>
Système d'information « Gestion de la documentation et de la connaissance »	700 000	700 000
Système d'information « Moyens généraux et immobiliers »	620 000	620 000
Système d'information « Finances »	1 220 000	1 220 000
Système d'information « Affaires juridiques »	243 000	243 000
Système d'information « Ressources humaines »	3 976 000	3 976 000
<b>Total exploitation et évolution des systèmes d'information des activités support</b>	<b>6 759 000</b>	<b>6 759 000</b>
<b>Total</b>	<b>33 080 000</b>	<b>31 800 000</b>

Le poste « **domaine d'échanges** » recouvre le financement des dispositifs d'échange interpersonnels (annuaire, messagerie, agenda, travail collaboratif, sites web). Ces derniers revêtent une importance cruciale pour permettre l'exercice au quotidien des missions du pôle ministériel en fluidifiant la circulation de l'information et en réduisant la dépendance à la localisation géographique des acteurs impliqués (25 000 agents d'administration centrale et de services déconcentrés, y compris en situation de télé-travail, personnels d'organismes externes, etc.). Ils s'inscrivent dans le cadre des actions de mutualisation interministérielle, d'une part en offrant un service en ligne à d'autres administrations (35 000 agents du ministère chargé de l'agriculture, des directions départementales interministérielles et du Cerema), d'autre part en constituant le socle de la messagerie collaborative de l'État, utilisé notamment par la direction générale des finances publiques. L'augmentation de ce poste pour 2021 s'inscrit parfaitement dans la réforme du ministère en matière de travail à distance des agents.

**Le service d'hébergement applicatif** assure l'hébergement de toutes les applications du pôle ministériel: maintenance des datacenters, réseau d'accès, serveurs, équipements associés, services virtualisés et cloud, hébergement externalisé.

**Le service de sécurité** recouvre les moyens nécessaires à la définition et à la mise en œuvre de la politique de sécurité des systèmes d'information du pôle ministériel en référence aux nouvelles orientations stratégiques du plan de transformation du numérique. Les actions de sécurisation des SI structurants telles que le portail d'authentification centralisé, les services de gestion de certificats (IGC) seront poursuivis. De même, le développement des plans de continuité et de reprise d'activité sur les infrastructures majeures, avec conduite de tests réguliers des dispositifs de résilience, seront des axes forts du plan d'actions sécurité 2021,

**Les services de transport de données** constituent l'infrastructure socle en matière d'échange des données et d'accès aux services en ligne : points d'accès au réseau interministériel de l'État (RIE) pour l'administration centrale et les services déconcentrés, gestion de réseaux privés virtuels permettant le travail en situation de nomadisme et supervision de l'ensemble.

Le développement du nomadisme, les projets majeurs de dématérialisation en cours (dématérialisation de l'autorisation environnementale et du permis de construire) comme la généralisation de l'utilisation de services vidéo (visio-conférence, web-conférence, tutoriels notamment) nourrissent une croissance très soutenue du trafic.

Ils s'inscrivent pleinement dans le cadre des actions interministérielles de mutualisation, soit en tant que client, soit en tant que fournisseur (service de vidéo-conférence depuis le poste de travail).

**Les services mutualisés** recouvrent d'une part des dispositifs mutualisés d'infrastructure (socles bureautique, géomatique, décisionnel) utilisés tant par les équipes de projet que par les utilisateurs finaux et d'autre part des dispositifs de nature méthodologique destinés à développer l'agilité des réponses aux besoins des politiques publiques (architecture des systèmes, coaching des équipes agiles, incubation de produits innovants par des start-ups d'État). Ils s'inscrivent à ce titre pleinement dans la transformation numérique des métiers du pôle ministériel. Ils s'inscrivent par ailleurs dans le cadre des actions interministérielles de mutualisation, en tant que fournisseur (serveurs bureautiques Eole mutualisés avec l'éducation nationale, socle géomatique mutualisé avec le ministère de l'agriculture).

### SOUS-ACTION 5 « MOYENS HORS TITRE 2 CONSACRÉS AUX RESSOURCES HUMAINES » (27 549 969 € EN AE ET EN CP)

Cette sous-action permet le financement des politiques de ressources humaines, dans un contexte de réformes lourdes, concernant non seulement la formation initiale et continue, le recrutement et l'affectation des agents, le conseil aux services et aux agents, la gestion des cadres dirigeants et des personnels d'encadrement, la gestion des carrières, la gestion des filières, l'organisation du travail, l'accompagnement des agents concernés par les restructurations de service, le dialogue social mais également l'action sociale et la prévention des risques professionnels. Elle contribue aux objectifs fixés en matière de responsabilité sociale du ministère de la transition écologique (MTE), du ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales (MCTRCT) et du ministère de la mer (MM), notamment dans l'emploi des travailleurs handicapés.

Le tableau suivant présente le détail des dépenses à la maille fine de l'activité :

#### ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR ACTIVITÉS

	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Prestations et soutien aux initiatives locales	3 200 000	3 200 000
Politique en matière de restauration collective	7 200 000	7 200 000
Prévention des risques professionnels	2 337 349	2 337 349
Subventions aux partenaires associatifs	4 900 000	4 900 000
Recrutement, insertion, reclassement et maintien dans l'emploi des travailleurs handicapés	10 000	10 000
<b>Total dépenses d'action sociale</b>	<b>17 647 349</b>	<b>17 647 349</b>
Dispositifs de formation individuelle et professionnalisation	600 000	600 000
Recrutements et organisation des concours	1 000 000	1 000 000
Centres de valorisation des ressources humaines	5 400 000	5 400 000
IPEC : Formation et fonctionnement	567 620	567 620
<b>Total dépenses de formation</b>	<b>7 567 620</b>	<b>7 567 620</b>
Remboursement du coût du personnel mis à disposition	1 800 000	1 800 000
Relations sociales	535 000	535 000
<b>Total</b>	<b>27 549 969</b>	<b>27 549 969</b>

Il est à noter que les dépenses mentionnées ci-dessus sont relatives aux emplois relevant du ministère de la transition écologique (MTE), du ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales (MCTRCT) et du ministère de la mer (MM).

Les dépenses d'action sociale hors titre 2 en matière de restauration collective sont prévues à hauteur de 7,20 M€ pour 2021 en cohérence avec l'évolution pluriannuelle de la fréquentation des restaurants administratifs.

Le poste de dépenses relatif aux prestations et soutien aux initiatives locales (3,2 M€ en AE et en CP) regroupe différentes prestations (le logement, la protection sociale complémentaire, les crédits d'initiative locale, la politique sociale en faveur des enfants des agents des ministères).

Le montant des subventions aux associations est de l'ordre de 4,90 M€.

Les dépenses de prévention des risques professionnels permettent le financement des cabinets médicaux ainsi que les prestations de service de santé au travail, des prescriptions médicales et de la politique de prévention des risques professionnels.

**Les dépenses de formation** doivent permettre :

- l'accompagnement de la formation professionnelle des agents tout au long de la vie pour les dotations complémentaires du congé personnel de formation (CPF), et le cas échéant de l'accès prioritaire aux formations et au congé de transition professionnelle (CTP) dans le cadre des restructurations des services déconcentrés ;

- la mise en œuvre d'actions de formations individuelles des agents du secrétariat général d'administration centrale sur les thématiques support et transversales ;
- le développement d'actions relatives à l'égalité des droits entre les hommes et les femmes et la lutte contre les discriminations ;
- le développement d'outils de diagnostics d'accompagnements individuels ;
- la mise en œuvre d'actions de formations réglementaires de fonctions spécifiques (inspecteurs santé sécurité au travail, médecins de préventions ;
- l'organisation des concours et des examens professionnels ;
- le fonctionnement du Centre de valorisation des ressources humaines (CMVRH) ;
- le fonctionnement de l'innovation pédagogique et collaborative (l'IPEC).

La dotation « relations sociales » permet le remboursement au ministère de l'économie des dépenses de tickets restaurants et de prestations sociales des agents à statut « Finances » en poste au MTE, au MCTRCT et au MM.

#### **-Prévisions de rattachements de crédits par voie de fonds de concours et d'attributions de produits**

La convention avec le Fonds d'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP) couvrant les années 2015 à 2018 est arrivée à échéance le 31 décembre 2018. Une négociation s'est engagée avec le FIPHFP afin de conclure une nouvelle convention pour les années 2019 à 2021.

Le montant annuel prévisionnel serait de 667 000 €.

#### **SOUS-ACTION 6 « ACTIONS NATIONALES ET INTERNATIONALES EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT DURABLE » (11 422 537 € EN AE ET EN CP)**

Les questions relatives au développement durable et à l'environnement, et en premier lieu au climat, au milieu marin et à l'habitat, demandent une gouvernance internationale. Cette amorce a été lancée avec la négociation des trois conventions issues de la conférence de Rio (juin 1992) et notamment celle sur le climat. Le MTE, le MCTRCT et le MM sont, avec le ministère de l'Europe et des affaires étrangères (MEAE), en première ligne sur ces sujets, et sont porteurs d'une diplomatie environnementale française au service du développement durable s'appuyant sur quelques thématiques prioritaires.

Le MTE, le MCTRCT et le MM inscrivent leur action au niveau national dans le contexte européen.

Par ailleurs, cette sous-action porte les crédits du partenariat associatif, tant en administration centrale que dans les services déconcentrés.

Ces crédits sont exclusivement destinés à contribuer au développement et à la consolidation des associations membres de réseaux régionaux, nationaux ou internationaux et qui contribuent à les structurer, à les coordonner et à les consolider au niveau international, national ou local. Elles doivent œuvrer de manière désintéressée pour la protection de l'environnement à titre principal, mais également pour la ville durable et l'urbanisme « à la française ».

Dans ce cadre, une attention particulière peut, si nécessaire, être apportée aux associations présentes au sein d'instances consultatives nationales ou locales qui traitent des politiques environnementales et de développement durable (article L 141-3 du code de l'environnement).

Dans le domaine des relations multilatérales, **les crédits de fonctionnement** serviront à financer notamment :

- le fonctionnement des coalitions climat décidées lors des COP Climat ;
- le fonctionnement des délégations lors des COP climat, biodiversité etc. ;
- la coordination et le suivi des négociations multilatérales et communautaires dans le domaine du climat, de l'énergie, des transports et de la prévention des risques ;
- la coordination et le suivi des négociations multilatérales et communautaires relatives à la biodiversité et aux milieux (eau, mers, sols, forêts, environnement polaire...) ;
- les actions relatives à l'élaboration et à l'appui de la position française en matière de gouvernance internationale de l'environnement ;
- les relations avec les acteurs extérieurs à l'administration et la société civile.

Dans le domaine communautaire, il s'agit de financer :

---

**Conduite et pilotage des politiques de l'écologie du développement et de la mobilité durables**

---

Programme n° 217 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

- le pilotage général de l'action communautaire du pôle ministériel en s'appuyant sur l'expertise de leurs services (comme les directions métiers ou le Commissariat général au développement durable) ;
- la participation aux frais de fonctionnement des représentants du pôle ministériel en Europe, notamment ceux de la Représentation permanente à Bruxelles ;
- une assistance à la mise en œuvre et à la mise en place du programme européen Life+.

Les crédits demandés sont destinés à gérer les relations bilatérales avec tous les pays, à assurer l'accueil de délégations étrangères en France et à améliorer la connaissance de l'environnement international du pôle ministériel.

**Les crédits d'intervention** de l'action européenne et internationale recouvrent trois postes:

- les contributions obligatoires versées aux organisations internationales entrant dans le champ de compétence du pôle ministériel, l'animation de la politique stratégique et la gouvernance en matière de changement climatique et de développement ;
- le renforcement de la participation de la société civile à la gouvernance de ces thématiques ;
- la promotion à l'étranger du savoir-faire et de l'expertise de la France et à renforcer la prise en compte des enjeux portés par le pôle ministériel dans les échanges internationaux.

Le tableau suivant présente le détail des dépenses à la maille fine de l'activité :

### ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR ACTIVITÉS

	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Animation de la politique stratégique et gouvernance en matière de changement climatique et de développement durable - fonctionnement	651 000	651 000
Participation à l'élaboration des normes et de la législation dans le cadre communautaire- fonctionnement	227 572	227 572
Appui et soutien des intérêts français dans le dispositif international- fonctionnement	99 000	99 000
<b>Total dépenses de fonctionnement</b>	<b>977 572</b>	<b>977 572</b>
Animation de la politique stratégique et gouvernance en matière de changement climatique et de développement durable-intervention	7 357 465	7 357 465
Participation à l'élaboration des normes et de la législation dans le cadre communautaire-intervention	62 500	62 500
Appui et soutien des intérêts français dans le dispositif international-intervention	25 000	25 000
Partenariat associatif-intervention	3 000 000	3 000 000
<b>Total dépenses d'interventions</b>	<b>10 444 965</b>	<b>10 444 965</b>
<b>Total</b>	<b>11 422 537</b>	<b>11 422 537</b>

#### SOUS-ACTION 7 « FONCTIONNEMENT COURANT DU CGEDD » (702 361 € EN AE ET EN CP)

Ces crédits sont destinés au fonctionnement courant du CGEDD, mais aussi de l'autorité environnementale (AE), des missions régionales d'autorité environnementale (MRAe), de l'autorité de la qualité de service dans les transports (AQST), de l'autorité de supervision indépendante des redevances aéroportuaires (ASI), du comité d'histoire ministériel.

Ils recouvrent la prise en charge des frais de mission (déplacements), de réception et de représentation, de financement de l'informatique spécifique (notamment suivi et gestion des rapports et audits), de la communication, des publications, ou encore des colloques organisés par le Conseil et des prestations d'études et de conseil.

#### SOUS-ACTION 8 « MOYENS CONSACRÉS À L'ENPC ET ENTPE » (46 751 073 € EN AE ET EN CP)

La sous-action concourt au financement de deux écoles du ministère :

##### 1. L'école nationale des ponts et chaussées (ENPC) (27 300 030 € en AE et en CP)

L'ENPC est un établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPSCP) de type Grand établissement, qualifié d'opérateur de l'État. À ce titre, elle reçoit une subvention pour charges de service public.

C'est une école de niveau « Bac+5 », membre de la COMUE Université Paris-Est, qui forme ses élèves dans les cursus d'ingénieurs civils et élèves fonctionnaires, de masters, de mastères spécialisés et de formations doctorantes. Elle assure également la formation post-concours des recrutements professionnels des ingénieurs des ponts, des eaux et des forêts et des architectes et urbanistes de l'Etat.

L'établissement exerce également des missions de recherche.

##### 2. L'école nationale des travaux publics de l'État (ENTPE) (19 451 043 € en AE et en CP)

L'ENTPE est un établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPSCP) de type École extérieure aux universités, qualifié d'opérateur de l'État. À ce titre, elle reçoit une subvention pour charges de service public.

## Conduite et pilotage des politiques de l'écologie du développement et de la mobilité durables

Programme n° 217 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

C'est une école de niveau « Bac+5 », membre de la COMUE Université de Lyon qui forme ses élèves dans les cursus d'ingénieurs (dont les ingénieurs TPE élèves fonctionnaires), de masters, de mastères spécialisés et de formations doctorantes. Elle assure également la formation post-concours des recrutements professionnels des ingénieurs TPE fonctionnaires.

L'établissement exerce également des missions de recherche

### 3. Prévisions de rattachements de crédits par voie de fonds de concours et d'attributions de produits

Devraient être rattachés au programme **50 000 €** tirés de la rémunération de prestations fournies par les écoles du MTE, du MCTRCT et du MM.

## ACTION 20,3 %

### 08 – Personnels œuvrant pour les politiques de transport

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FdC et AdP attendus
Autorisations d'engagement	579 437 701	0	<b>579 437 701</b>	0
Crédits de paiement	579 437 701	0	<b>579 437 701</b>	0

Pour 2021, les personnels œuvrant pour les actions du programme « politiques de transport » représentent un total de 9 560 ETPT (1 606A, 2 905 B et 5 049 C).

Ces personnels sont répartis de façon analytique selon les différentes actions opérationnelles suivantes :

- Développement des infrastructures routières (action 01) ;
- Infrastructures de transports collectifs et ferroviaires (action 10) ;
- Infrastructures fluviales, portuaires et aéroportuaires (action 11) ;
- Entretien et exploitation du réseau routier national (action 12) ;
- Soutien, régulation, contrôle et sécurité des services de transports terrestres (action 13) ;
- Soutien, régulation et contrôle dans les domaines des transports fluviaux, maritimes et aériens (action 14).

En 2021, le programme intègre les effectifs de l'ancien programme « transports aériens ».

## ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de personnel	579 437 701	579 437 701
Rémunérations d'activité	362 726 171	362 726 171
Cotisations et contributions sociales	214 353 120	214 353 120
Prestations sociales et allocations diverses	2 358 410	2 358 410
<b>Total</b>	<b>579 437 701</b>	<b>579 437 701</b>

**ACTION 0,0 %****09 – Personnels oeuvrant pour les politiques du programme "Sécurité et éducation routières"**

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FdC et AdP attendus
Autorisations d'engagement	0	0	0	0
Crédits de paiement	0	0	0	0

**ACTION 6,5 %****11 – Personnels oeuvrant pour les politiques du programme "Affaires maritimes"**

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FdC et AdP attendus
Autorisations d'engagement	184 990 251	0	<b>184 990 251</b>	0
Crédits de paiement	184 990 251	0	<b>184 990 251</b>	0

Les personnels œuvrant pour les politiques du programme « Affaires maritimes » sont affectés en métropole et en outre-mer, en direction interrégionale de la mer (DIRM), en direction départementale des territoires et de la mer (DDTM), en direction de la mer (DM) ou service des affaires maritimes (SAM) outre-mer, ainsi qu'en administration centrale (direction des affaires maritimes, inspection générale des affaires maritimes (IGAM), bureau d'enquête sur les événements de mer (BEA mer) et dans deux services à compétence nationale (armement de phares et balises (APB) et école nationale de sécurité et d'administration de la mer (ENSAM)).

Ces personnels sont répartis entre les budgets opérationnels de programme (BOP) par le responsable du programme « Affaires maritimes ».

En 2021, les 2626 ETPT (900 A, 1008 B et 718 C) oeuvrant à la mise en oeuvre de ce programme tout en étant rattachés budgétairement au programme support du MTE (programme 217, action 11) sont répartis selon les actions opérationnelles suivantes :

- sécurité et sûreté maritimes ;
- gens de mer et enseignement maritime ;
- flotte de commerce ;
- action interministérielle de la mer

**ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE**

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de personnel	184 990 251	184 990 251
Rémunérations d'activité	114 737 943	114 737 943
Cotisations et contributions sociales	69 461 997	69 461 997
Prestations sociales et allocations diverses	790 311	790 311
<b>Total</b>	<b>184 990 251</b>	<b>184 990 251</b>

## Conduite et pilotage des politiques de l'écologie du développement et de la mobilité durables

Programme n° 217 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

### ACTION 9,3 %

#### 13 – Personnels œuvrant pour la politique de l'eau et de la biodiversité

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FdC et AdP attendus
Autorisations d'engagement	264 890 074	0	<b>264 890 074</b>	0
Crédits de paiement	264 890 074	0	<b>264 890 074</b>	0

Cette action, intitulée « Personnels œuvrant pour les politiques du programme paysages, eau et biodiversité », regroupe les effectifs de la direction de l'eau et de la biodiversité, d'une partie de la sous-direction de la qualité du cadre de vie de la direction de l'habitat, dans les domaines des sites, des paysages, de la publicité, de l'évaluation environnementale et des ressources naturelles.

Pour 2021, le plafond d'emplois de l'action 13 est fixé à 3 485 ETPT (1 573 A, 1 426 B et 486 C).

Le programme comprend les actions 01, 02 et 07 qui portent des ETPT

- l'action 01 « Sites, paysages, publicité » ;
- l'action 02 « Logistique, formation et contentieux » ;
- enfin, l'action 07 « Gestion des milieux et biodiversité ».

#### ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de personnel	264 890 074	264 890 074
Rémunérations d'activité	164 173 154	164 173 154
Cotisations et contributions sociales	99 557 046	99 557 046
Prestations sociales et allocations diverses	1 159 874	1 159 874
<b>Total</b>	<b>264 890 074</b>	<b>264 890 074</b>

### ACTION 22,6 %

#### 15 – Personnels œuvrant pour les politiques du programme Urbanisme, territoires et aménagement de l'habitat

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FdC et AdP attendus
Autorisations d'engagement	645 135 124	0	<b>645 135 124</b>	0
Crédits de paiement	645 135 124	0	<b>645 135 124</b>	0

L'action 15 « Urbanisme, Territoires et Amélioration de l'Habitat » regroupe les effectifs qui mettent en oeuvre les politiques des programmes 109 « Aide à l'accès au logement » et 135 « Urbanisme, territoires, et amélioration de l'habitat ».

Ils sont, pour la grande majorité d'entre eux, affectés au sein des services déconcentrés : directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL et DEAL), directions départementales des territoires (DDT et DDTM) et directions départementales de la cohésion sociale (DDCS et DDCSPP).

L'action comprend également les personnels qui, en administration centrale contribuent à l'élaboration et à la mise en oeuvre de ces politiques.

Pour 2021, les personnels œuvrant pour les politiques du programme représentent un total de 9 346 ETPT (2 494 A, 4 879 B et 1 973 C).

#### ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de personnel	645 135 124	645 135 124
Rémunérations d'activité	396 006 953	396 006 953
Cotisations et contributions sociales	246 408 988	246 408 988
Prestations sociales et allocations diverses	2 719 183	2 719 183
<b>Total</b>	<b>645 135 124</b>	<b>645 135 124</b>

#### ACTION 8,6 %

##### 16 – Personnels œuvrant pour la politique de la prévention des risques

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FdC et AdP attendus
Autorisations d'engagement	245 717 254	0	<b>245 717 254</b>	0
Crédits de paiement	245 717 254	0	<b>245 717 254</b>	0

Cette action regroupe les personnels affectés tant en administration centrale qu'en services déconcentrés (DREAL, DEAL, DR IDF et DDT(M)) et œuvrant pour le programme 181 « Prévention des risques », dont les principales politiques

menées sont les suivantes :

- prévention des risques technologiques et des pollutions industrielles ;
- prévention des risques naturels et hydrauliques ;

Pour 2021, les personnels œuvrant pour les politiques du programme représentent un total de 3 183 ETPT (1 552 A, 1 168 B et 463 C).

#### ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de personnel	245 717 254	245 717 254
Rémunérations d'activité	152 486 675	152 486 675
Cotisations et contributions sociales	92 149 966	92 149 966
Prestations sociales et allocations diverses	1 080 613	1 080 613
<b>Total</b>	<b>245 717 254</b>	<b>245 717 254</b>

**Conduite et pilotage des politiques de l'écologie du développement et de la mobilité durables**

Programme n° 217 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

**ACTION 0,0 %****18 – Personnels relevant de programmes d'autres ministères**

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FdC et AdP attendus
Autorisations d'engagement	0	0	0	0
Crédits de paiement	0	0	0	0

**ACTION 0,1 %****22 – Personnels transférés aux collectivités territoriales**

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FdC et AdP attendus
Autorisations d'engagement	2 687 747	0	<b>2 687 747</b>	10 050 000
Crédits de paiement	2 687 747	0	<b>2 687 747</b>	10 050 000

Cette action permet d'identifier les personnels affectés dans les services transférés aux collectivités territoriales et mis à disposition des collectivités territoriales, principalement en application de la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales et de la loi du 26 octobre 2009 relative au transfert aux départements des parcs de l'équipement et à l'évolution de la situation des ouvriers des parcs et ateliers (loi « parcs »).

La prise en charge de la rémunération de ces agents par la collectivité bénéficiaire n'est réalisée qu'après l'exercice, pour les agents qui en disposent, de leur droit d'option entre l'intégration dans un cadre d'emploi de la fonction publique territoriale ou le maintien dans leur corps de la fonction publique de l'État. L'exercice du droit d'option s'effectue dans un délai de deux années après le décret prévoyant le transfert de service.

Chaque année, l'action 22 est abondée des effectifs des nouveaux services transférés qui sont mis à disposition des collectivités territoriales, et diminuée à hauteur des transferts définitifs vers les collectivités (intégration à la fonction publique territoriale, détachement sans limitation de durée) et des départs définitifs des agents mis à disposition (départs à la retraite, autres départs).

Pour 2021, cette action regroupe 271 ETPT (64 A, 185 B et 22 C) travaillant pour les collectivités et payés par le MTE.

L'« effet décentralisation » sur le plafond autorisé d'emplois (PAE), c'est-à-dire les ETPT retirés du PAE ministériel au titre des droits d'option exprimés en 2020 des départs définitifs en cours d'année 2020, etc. n'est pas pris en compte à ce stade. Un amendement gouvernemental permettra d'ajuster le plafond d'emplois de l'action 22 lors du débat budgétaire afin de tenir compte des différents mouvements liés aux services transférés, à l'exercice du droit d'option et aux ajustements en fonction de la réalité constatée dans les transferts.

**ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE**

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de personnel	2 687 747	2 687 747
Rémunérations d'activité	1 716 358	1 716 358
Cotisations et contributions sociales	966 718	966 718
Prestations sociales et allocations diverses	4 671	4 671
<b>Total</b>	<b>2 687 747</b>	<b>2 687 747</b>

**ACTION 2,1 %****23 – Personnels œuvrant pour les politiques de l'énergie et du climat**

## Conduite et pilotage des politiques de l'écologie du développement et de la mobilité durables

Programme n° 217 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FdC et AdP attendus
Autorisations d'engagement	59 021 984	0	<b>59 021 984</b>	0
Crédits de paiement	59 021 984	0	<b>59 021 984</b>	0

Cette action identifie les personnels oeuvrant notamment pour les politiques du programme 174 de la mission « Écologie, développement et mobilité durables ».

Ces personnels sont répartis entre les différentes unités opérationnelles par le responsable du programme « Énergie, climat et après-mines », également responsable du BOP central correspondant.

En 2021, 766 ETPT (380 A, 233 B et 153 C) vont œuvrer à la mise en œuvre du programme 174 tout en étant rattachés budgétairement au programme support du MTE.

### ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de personnel	59 021 984	59 021 984
Rémunérations d'activité	36 570 004	36 570 004
Cotisations et contributions sociales	22 193 842	22 193 842
Prestations sociales et allocations diverses	258 138	258 138
<b>Total</b>	<b>59 021 984</b>	<b>59 021 984</b>

### ACTION 0,1 %

#### 25 – Commission nationale du débat public

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FdC et AdP attendus
Autorisations d'engagement	2 579 807	971 424	<b>3 551 231</b>	2 500 000
Crédits de paiement	2 579 807	971 424	<b>3 551 231</b>	2 500 000

Autorité administrative indépendante, la Commission nationale du débat public (CNDP) veille au respect de la participation du public au processus d'élaboration des projets d'aménagement ou d'équipement d'intérêt national, dès lors qu'ils présentent de forts enjeux socio-économiques ou ont des impacts significatifs sur l'environnement ou l'aménagement du territoire et des plans et programmes de niveau national. Elle ne se prononce pas sur le fond des plans, programmes ou projets.

Elle organise des débats publics et des concertations préalables et veille à la participation et à bonne information du public depuis l'engagement des études préliminaires jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique sur des plans et programmes et certains projets d'infrastructures ou équipement d'intérêt national ayant un impact sur l'environnement et fait réaliser, le cas échéant, des expertises complémentaires.

Par ailleurs, la CNDP gère une liste nationale de garants de la concertation (appel à candidatures, sélection, formation). A la demande du porteur d'un projet, plan ou programme relevant de l'évaluation environnementale, elle désigne un ou plusieurs garants chargés de veiller à la participation et à bonne information du public.

Lorsqu'elle désigne un garant, la CNDP en assure l'indemnisation et le défraiement.

La CNDP mène une activité de conseil auprès des maîtres d'ouvrage et des autorités publiques sur toute question relative à la participation du public tout au long de l'élaboration d'un plan, programme ou projet. Elle peut émettre tous avis et recommandations à caractère général ou méthodologique de nature à favoriser et développer la participation du public.

Elle peut assurer une mission de conciliation à la demande des parties prenantes au projet, plan ou programme.

L'activité de la CNDP dépend de l'initiative des maîtres d'ouvrage ou des autres tiers (parlementaires, collectivités, associations et désormais ressortissants de l'Union européenne résidant en France) qui peuvent la saisir.

Le plafond d'emplois autorisé pour 2021 s'élève à 9 ETPT (7 A, 1 B, 1 C).

### Prévisions de rattachements de crédits par voie de fonds concours

Devraient être rattachés au programme **2 500 000 €** via des fonds de concours au titre du financement des débats publics par les maîtres d'ouvrage.

## ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de personnel	2 579 807	2 579 807
Rémunérations d'activité	1 550 499	1 550 499
Cotisations et contributions sociales	1 023 488	1 023 488
Prestations sociales et allocations diverses	5 820	5 820
Dépenses de fonctionnement	971 424	971 424
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	971 424	971 424
<b>Total</b>	<b>3 551 231</b>	<b>3 551 231</b>

L'exercice budgétaire 2021 permettra de poursuivre l'application des dispositions issues de l'ordonnance 2016-1060 du 3 août 2016 et ratifiée par la loi du 2 mars 2018.

Les missions que la CNDP doit désormais exercer sont les suivantes :

- l'élaboration des dossiers de consultation des entreprises et la gestion des marchés relatifs aux débats publics ;
- l'organisation d'un nombre accru de débats publics, du fait de l'extension de sa compétence aux plans et programmes nationaux et la gestion des décisions des commissions particulières du débat public ;
- la gestion et notamment la formation initiale et continue des garants inscrits sur la liste nationale créée par la CNDP ;
- l'indemnisation et le remboursement des frais de déplacement des garants qu'elle désigne dans le cadre des concertations préalables ;
- la mise en place et le financement d'expertises complémentaires demandées par les commissions particulières en charge de l'animation des débats publics ou par les garants des concertations préalables ;
- le rôle de conseil et d'appui aux maîtres d'ouvrage de projet, plan ou programmes qui en expriment la demande, sur toute question relative à la participation du public. Cette mission est également en forte hausse.

### ACTION 0,1 %

#### 26 – Autorité de contrôle des nuisances aéroportuaires (ACNUSA)

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FdC et AdP attendus
Autorisations d'engagement	1 349 807	513 000	<b>1 862 807</b>	0
Crédits de paiement	1 349 807	513 000	<b>1 862 807</b>	0

## Conduite et pilotage des politiques de l'écologie du développement et de la mobilité durables

Programme n° 217 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

L'autorité de contrôle des nuisances aéroportuaires (ACNUSA) a été créée par la loi n° 99-588 du 12 juillet 1999. Première autorité administrative indépendante dans le domaine de l'environnement, ses objectifs sont de restaurer le dialogue, rétablir la confiance, faire que les nuisances du transport aérien et des autres activités aéroportuaires soient maîtrisées et ne pénalisent pas les collectivités et populations riveraines.

L'ACNUSA comprend un président et 9 membres. Leur mandat est de six ans, non révocable, non renouvelable. Son président est ordonnateur des dépenses.

L'autorité est dotée d'un pouvoir de sanction à l'encontre des personnes morales et/ou physiques ne respectant pas les règles de protection sonore des aéroports. Les poursuites sont engagées par les agents de l'Etat assermentés à cet effet (police de l'environnement).

Depuis la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, l'autorité exerce le contrôle de toutes les nuisances aéroportuaires dans une approche globale et systémique.

Elle est adossée, pour son fonctionnement, aux services support du ministère de la transition écologique et bénéficie de l'appui des organismes scientifiques et techniques compétents dans ses domaines d'intervention.

Le nombre d'ETP rattachés à cette action est de 11 hors président (4 A+, 3 A, 3 B et 1 C).

### ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de personnel	1 349 807	1 349 807
Rémunérations d'activité	800 972	800 972
Cotisations et contributions sociales	543 932	543 932
Prestations sociales et allocations diverses	4 903	4 903
Dépenses de fonctionnement	513 000	513 000
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	513 000	513 000
<b>Total</b>	<b>1 862 807</b>	<b>1 862 807</b>

Les crédits de l'ACNUSA de titre 3 sont destinés à couvrir ses dépenses dans les trois domaines suivants : fonctionnement général, études, communication et documentation.

**Les dépenses de fonctionnement courant** (matériel et fournitures de bureau, frais de déplacement des agents, des membres et membres associés, reprographie, télécommunications, frais de correspondance, informatique dont logiciel de gestion des amendes administratives, formation, frais de représentation, frais de justice assistance juridique, gratification stagiaires etc.) pour un effectif composé de 12 agents, un président, 9 membres et 20 membres associés plus 4 à 5 alternants, sont programmées en 2021 à hauteur de 333 000 € en AE=CP.

**Les études**, évaluées à 100 000 € pour 2021, dans le domaine du bruit et de la pollution de l'air (études générales et campagnes de mesures) permettent de disposer de données « indépendantes », d'enrichir la réflexion et d'aider à la définition de ses recommandations.

**La communication - documentation** s'avère un poste important, programmé à hauteur de 80 000 € qui permet à l'ACNUSA de remplir le rôle qui lui a été confié par la loi d'information du public (conception et édition du rapport annuel d'activités et de brochures diverses, diffusion d'études, enrichissement de son site internet), et de contribuer au débat en matière d'environnement aéroportuaire (rencontres avec des élus français et européens, professionnels, associations de riverains, etc.).

**ACTION 0,7 %**

27 – Commission de régulation de l'énergie (CRE)

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FdC et AdP attendus
Autorisations d'engagement	14 545 720	4 200 000	<b>18 745 720</b>	0
Crédits de paiement	14 545 720	6 760 670	<b>21 306 390</b>	0

Créée par la loi du 10 février 2000 de modernisation et le développement du service public de l'électricité, la Commission de régulation de l'énergie (CRE) est une autorité administrative indépendante qui assure dans le cadre de la construction du marché unique européen de l'énergie l'exercice d'une concurrence effective et le fonctionnement efficace des marchés de l'électricité et du gaz en cohérence avec les objectifs de la politique énergétique.

À cet effet, elle garantit l'absence de discrimination et veille à l'indépendance de l'exercice des missions des gestionnaires de réseaux. Elle contribue au développement du marché unique européen de l'énergie.

Elle est composée de deux organes indépendants, le collège et le comité de règlement des différends et des sanctions (CoRDIS).

Le collège comprend cinq commissaires, ceux-ci définissent les grandes orientations et adoptent les décisions et avis en s'appuyant sur l'expertise des directions, placées sous l'autorité du président et du directeur général

Quatre membres composent le Comité de règlement des différends et des sanctions, dont deux conseillers d'État et deux conseillers à la Cour de cassation. Ils sont chargés de régler les différends portant sur l'accès aux réseaux publics d'électricité et de gaz et leur utilisation entre gestionnaires et utilisateurs, et de sanctionner les infractions au code de l'énergie.

Ces deux décennies d'ouverture des marchés énergétiques, dont la CRE a été une des chevilles ouvrières, illustrent le chemin parcouru en matière de concurrence sur les marchés de détails, de liquidité des marchés de gros, d'accompagnement de la transition énergétique et de construction et d'intégration du marché européen de l'énergie.

Pour 2021, le plafond d'autorisations d'emplois s'élève à 155 ETPT (145A / 8B / 2C)

## ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de personnel	14 545 720	14 545 720
Rémunérations d'activité	10 049 614	10 049 614
Cotisations et contributions sociales	4 426 688	4 426 688
Prestations sociales et allocations diverses	69 418	69 418
Dépenses de fonctionnement	4 200 000	6 760 670
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	4 200 000	6 760 670
<b>Total</b>	<b>18 745 720</b>	<b>21 306 390</b>

Le budget de la CRE s'élève à 4 200 000 € en AE et 6 760 670 € en CP, hors dépenses de personnel. La CRE fait également l'objet d'un remboursement par rétablissements de crédits (1 030 000 € prévus en 2021) au titre de l'occupation d'une partie de ses locaux par le médiateur national de l'énergie, portant sa capacité de dépenses annuelle à 5,2 M€ en AE et 7,8 M€ en CP.

### 1. Dépenses spécifiques liées à l'activité de la CRE (2 510 000 € en AE et 1 994 670 € en CP)

Les activités de la CRE se sont particulièrement développées depuis 2017 et les dépenses directement liées à son activité représenteront en 2021, près de 60 % en AE des crédits du budget de fonctionnement hors rétablissement de crédits.

Ces dépenses sont justifiées par l'appel à de l'expertise externe nécessaire dans des domaines dans lesquels la CRE ne dispose pas des moyens humains suffisants pour se déployer efficacement sur l'ensemble des missions confiées par le législateur. La CRE fait donc appel à de l'expertise technique externe pour les missions de contrôle et d'audit

prévues par la loi. Ces crédits de fonctionnement permettent notamment de réaliser les études et les enquêtes liées à la surveillance des marchés de l'électricité et du gaz, l'évaluation des investissements des opérateurs ainsi que les études communes réalisées avec les autres régulateurs européens. Ces études sont estimées à 1,3 M€ pour 2021. Une partie de ces audits est remboursée, en application de la loi n°2015-992 du 17 août 2015 - art. 169 modifiant l'article L134-18 du code de l'énergie, par les entreprises régulées.

Les dépenses liées à l'activité concernent aussi les activités européennes de la CRE qui a un rôle central dans les instances européennes pour la définition des règles du marché européen de l'énergie (150 K€ en AE et CP).

La création d'un comité de la prospective au sein de la CRE permettra d'animer à haut niveau le secteur de l'énergie et de réfléchir collectivement à l'avenir du secteur (200 K€ en AE et en CP).

Les crédits destinés au financement des actions de communication et de rayonnement national et international de la CRE sont destinés à la refonte du site internet, l'organisation de forums et de colloques (470 K€ en AE et CP).

Le reste des crédits se répartit entre les frais de déplacements, la documentation, la formation des personnels et le paiement des honoraires de conseils (590 K€ en AE et en CP).

## **2. Dépenses liées à l'immobilier (840 000 € en AE et 4 122 000 € en CP)**

Ces dépenses totaliseront environ 20 % en AE des crédits de fonctionnement en 2021. Il est à noter que la mutualisation des locaux avec le médiateur national de l'énergie permet une optimisation de ce poste de dépenses. Le remboursement de l'occupation d'une partie des locaux par le MNE est estimé à 1,03 M€ et vient s'ajouter aux crédits budgétaires.

La CRE a engagé le montant total des AE pour la durée de son bail en 2020.

Les dépenses liées à l'immobilier comprennent désormais seulement les charges locatives, la maintenance de l'immeuble, ainsi que les dépenses relatives à la sécurité, l'accueil, le nettoyage, les fluides, etc.

## **3. Dépenses de fonctionnement courant (250 000 € en AE et 244 000 € en CP)**

Les dépenses de fonctionnement courant regroupent les autres dépenses nécessaires à la vie collective de la Commission : achats de matériels et fournitures de bureaux, de matériels informatiques et de téléphonie adaptés au télétravail et à la mobilité, les frais de télécommunication et frais de correspondance, les prestations d'action sociale, etc.

Ces dépenses représentent 6 % en AE des crédits de fonctionnement en 2021.

## **4. Dépenses d'informatique – hors consommables liés à la bureautique inclus dans les dépenses de fonctionnement courant (600 000 € en AE et 400 000 € en CP)**

Les dépenses informatiques de la CRE représenteront en 2021 environ 14 % en AE du total des dépenses de fonctionnement. Elles sont en hausse en raison du développement accru du télétravail, des contraintes d'outils de communication adaptés aux réunions dématérialisées, des contraintes de sécurité dans le cadre des projets confidentiels portés par la CRE (projet demandé par l'Union Européenne REMIT, PPE ZNI, calcul du coût du nucléaire ...), et par la prise en compte des exigences de sûreté dans les process de la CRE.

La détention par la CRE de données financières sensibles et la communication dématérialisée de données d'investissements à venir nécessitent la mise en place de procédures de contrôle interne et de moyens informatiques adaptés.

Elles comprennent aussi le renouvellement partiel du parc bureautique et des serveurs, l'achat de logiciels, le renouvellement des équipements actifs de réseau, et des études de sécurisation des réseaux et des données.

La CRE conserve comme priorité le développement des compétences informatiques en interne afin de garantir la maîtrise de la qualité et de la sécurité des systèmes. Seule la maintenance des matériels d'exploitation est externalisée ainsi que des prestations ponctuelles d'assistance.

**ACTION 1,8 %**

**28 – Personnels œuvrant dans le domaine de la stratégie et de la connaissance des politiques de**

## transition écologique

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FdC et AdP attendus
Autorisations d'engagement	50 146 529	0	<b>50 146 529</b>	0
Crédits de paiement	50 146 529	0	<b>50 146 529</b>	0

Les effectifs du Commissariat général au développement durable correspondent à ceux exerçant des missions transverses de développement durable, Pour 2021, le plafond autorisé d'emplois de l'action 28 s'élève à 617 ETPT (372 A, 157 B et 88 C).

## ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de personnel	50 146 529	50 146 529
Rémunérations d'activité	31 220 691	31 220 691
Cotisations et contributions sociales	18 702 184	18 702 184
Prestations sociales et allocations diverses	223 654	223 654
<b>Total</b>	<b>50 146 529</b>	<b>50 146 529</b>

## Conduite et pilotage des politiques de l'écologie du développement et de la mobilité durables

Programme n° 217 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

### SYNTHÈSE DES OPÉRATEURS DU PROGRAMME

#### RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ALLOUÉS AUX OPÉRATEURS DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Opérateur ou Subvention	LFI 2020		PLF 2021	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>ENTPE - Ecole nationale des travaux publics de l'Etat (P217)</b>	<b>19 528</b>	<b>19 528</b>	<b>19 451</b>	<b>19 451</b>
Subventions pour charges de service public	19 528	19 528	19 451	19 451
<b>ENPC - Ecole nationale des Ponts et Chaussées (P217)</b>	<b>27 223</b>	<b>27 223</b>	<b>27 300</b>	<b>27 300</b>
Subventions pour charges de service public	27 223	27 223	27 300	27 300
<b>Total</b>	<b>46 751</b>	<b>46 751</b>	<b>46 751</b>	<b>46 751</b>
Total des subventions pour charges de service public	46 751	46 751	46 751	46 751
Total des dotations en fonds propres	0	0	0	0
Total des transferts	0	0	0	0

#### CONSOLIDATION DES EMPLOIS

#### EMPLOIS DES OPÉRATEURS

Intitulé de l'opérateur	LFI 2020						PLF 2021					
	ETPT rémunérés par d'autres programmes (1)	ETPT rémunérés par ce programme (1)	ETPT rémunérés par les opérateurs				ETPT rémunérés par d'autres programmes (1)	ETPT rémunérés par ce programme (1)	ETPT rémunérés par les opérateurs			
			sous plafond	hors plafond	dont contrats aidés	dont apprentis			sous plafond	hors plafond	dont contrats aidés	dont apprentis
ENTPE - Ecole nationale des travaux publics de l'Etat		19	160	39			19	158	39			
ENPC - Ecole nationale des Ponts et Chaussées			310	141	16	14		307	141	16	14	
<b>Total</b>		<b>19</b>	<b>470</b>	<b>180</b>	<b>16</b>	<b>14</b>		<b>19</b>	<b>465</b>	<b>180</b>	<b>16</b>	<b>14</b>

(1) Emplois des opérateurs inclus dans le plafond d'emplois du ministère

En 2021, l'École nationale des Ponts et Chaussées (ENPC) disposera d'un plafond d'emplois de 307 ETPT et l'École nationale des travaux publics de l'État (ENTPE) de 158 ETPT. Ces plafonds sont en baisse par rapport à la LFI 2020 du fait de l'impact des schémas d'emplois 2021 appliqués à ces deux opérateurs (-3 ETP pour l'ENPC et - 2 ETP pour l'ENTPE).

Pour l'ENPC, les 141 emplois hors plafond, financés par des ressources propres, comprennent notamment 16 contrats aidés et 14 apprentis.

Pour l'ENTPE, les 39 emplois hors plafond concernent quant à eux exclusivement des CDD, financés sur ressources propres.

## PLAFOND DES AUTORISATIONS D'EMPLOIS DES OPÉRATEURS DU PROGRAMME

	ETPT
Emplois sous plafond 2020	470
Extension en année pleine du schéma d'emplois de la LFI 2020	
Impact du schéma d'emplois 2021	-5
Solde des transferts T2/T3	
Solde des transferts internes	
Solde des mesures de périmètre	
Corrections techniques	
Abattements techniques	
<b>Emplois sous plafond PLF 2021</b>	<b>465</b>
<b>Rappel du schéma d'emplois 2021 en ETP</b>	<b>-5</b>

Dans le cadre de la contribution des organismes à l'effort de redressement des comptes publics, les schémas d'emplois des deux opérateurs (ENPC et ENTPE) rattachés au programme 217 s'établissent, en 2021 à -5 ETP (ETP=ETPT). Ainsi, les plafonds d'emplois inscrits au PLF 2021 s'élèvent respectivement à 307 ETPT pour l'ENPC et 158 ETPT pour l'ENTPE, soit un total de 465 ETPT.

## OPÉRATEURS

### Avertissement

Le volet « Opérateurs » des projets annuels de performance évolue au PLF 2021. Ainsi, les états financiers des opérateurs (budget initial 2020 par destination pour tous les opérateurs, budget initial 2020 en comptabilité budgétaire pour les opérateurs soumis à la comptabilité budgétaire et budget initial 2020 en comptabilité générale pour les opérateurs non soumis à la comptabilité budgétaire) ne seront plus publiés dans le PAP mais le seront, sans commentaires, dans le « jaune opérateurs » et les fichiers plats correspondants en open data sur le site « data.gouv.fr ».

## ENPC - ECOLE NATIONALE DES PONTS ET CHAUSSÉES

### Missions

L'École nationale des ponts et chaussées assure la formation initiale et continue d'ingénieurs possédant des compétences scientifiques, techniques et générales de haut niveau, les rendant aptes à exercer des fonctions d'encadrement et de responsabilité dans les domaines de l'écologie, de l'équipement, de l'aménagement et du développement des territoires, de l'urbanisme et de la construction, des transports et de leurs infrastructures, de l'énergie et du climat, de l'industrie, de l'économie et de l'environnement.

Dans ses domaines de compétence, l'École mène des actions de recherche et participe à la diffusion des connaissances. Elle exerce ses activités sur le plan national et international.

Elle a vocation à former des ingénieurs et des chercheurs de haut niveau pour l'administration (ingénieurs des ponts, des eaux et des forêts) et les entreprises. Elle est habilitée à délivrer le diplôme d'ingénieur de l'École nationale des ponts et chaussées valant grade de master, des diplômes de master ainsi que le diplôme de docteur. Elle accueille chaque année environ 2000 élèves.

En tant qu'école de la transition écologique, elle est notamment soucieuse de renforcer la dimension "climat" de ses enseignements déjà verdis. Elle s'inscrit ainsi pleinement dans le plan de relance par le biais de ses élèves ingénieurs sensibilisés au climat et ayant vocation à être rapidement des acteurs de l'économie nationale.

### Gouvernance et pilotage stratégique

Forme juridique : établissement public scientifique, culturel et professionnel de type « Grand établissement »

Date de création : 1747

Texte de référence : décret n° 93-1289 du 8 décembre 1993 modifié relatif à l'École nationale des ponts et chaussées

Directrice générale : Sophie Mougard

Président du Conseil d'administration : Benoît de Ruffray

Conseil d'administration (24 membres) :

- 5 membres de droit représentant les tutelles ;
- 9 personnalités qualifiées dont 2 représentants de l'association des anciens élèves ;
- 10 représentants élus (professeurs, autres enseignants et chercheurs, personnel administratif et technique et élèves).

Contrôleur budgétaire : CBCM au MTE (contrôle budgétaire a posteriori)

### Perspectives 2021

Les perspectives 2021 portent en particulier sur la finalisation du contrat d'objectifs et de performance, dont l'élaboration, actuellement en cours, a été retardée par l'épidémie de COVID-19.

Il est également prévu de consolider la stratégie d'alliances de l'ENPC, notamment à travers le développement d'une coopération avec l'Université Gustave Eiffel sur le sujet de la ville de demain et son ingénierie adaptée aux préoccupations de la transition écologique, ainsi qu'à travers la poursuite du partenariat engagé avec l'Institut polytechnique de Paris, concernant un projet d'implantation d'antenne de l'ENPC à Saclay.

## FINANCEMENT DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé ou nature de la dépense	LFI 2020		PLF 2021	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>113 – Paysages, eau et biodiversité</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Subvention pour charges de service public	0	0	0	0
Dotation en fonds propres	0	0	0	0
Transfert	0	0	0	0
<b>150 – Formations supérieures et recherche universitaire</b>	<b>60</b>	<b>60</b>	<b>56</b>	<b>56</b>
Subvention pour charges de service public	60	60	56	56
Dotation en fonds propres	0	0	0	0
Transfert	0	0	0	0
<b>217 – Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables</b>	<b>27 223</b>	<b>27 223</b>	<b>27 300</b>	<b>27 300</b>
Subvention pour charges de service public	27 223	27 223	27 300	27 300
Dotation en fonds propres	0	0	0	0
Transfert	0	0	0	0
<b>Total</b>	<b>27 284</b>	<b>27 284</b>	<b>27 356</b>	<b>27 356</b>

Le montant de SCSP au titre de la LFI 2020 s'élève à 27 223 k€, en diminution de -543 k€ par rapport au montant inscrit au PLF 2020, après prise en compte d'un amendement intervenu entre le PLF et la LFI.

En PLF 2021, le montant de la SCSP prévu par le programme 217 pour l'ENPC s'établit à 27 300 k€ en AE=CP. Ce niveau de SCSP permet notamment à l'école de mener à bien ses missions de recherche et d'enseignement et d'honorer ses dépenses de personnel qui représentent 2/3 du total de ses dépenses.

En fonction de l'avancement des projets immobiliers de l'ENPC, des décisions prises dans le cadre de l'élaboration des contrats de plan Etat-Régions 2021-2027 et de la concrétisation des économies en fonctionnement envisagées par l'école, le montant indiqué en SCSP pour 2021 pourra comprendre, le cas échéant, une dotation immobilière actuellement estimée à 1,8 M€.

Au titre du financement des missions de l'école liées à la recherche, le programme 150 « Formations supérieures et recherche universitaire » prévoit une subvention de 56 k€ en AE=CP.

À noter que pour évoluer vers une plus grande autonomie vis-à-vis de sa SCSP, l'école met en œuvre une stratégie de développement de ses ressources propres : augmentation des droits d'inscription des élèves, développement de la formation continue, recherche de partenariats industriels, prise en compte du coût complet dans les contrats de recherche, accueil d'élèves étrangers dans le cadre d'accords internationaux.

L'écart entre le montant de SCSP inscrit dans le tableau de financement de l'Etat au titre de la LFI 2020 et le montant figurant dans les comptes de l'opérateur s'explique par le calendrier d'élaboration du budget initial, antérieur à l'adoption de la LFI et par la prise en compte prévisionnelle en BI de la mise en réserve initiale appliquée à l'opérateur.

## Conduite et pilotage des politiques de l'écologie du développement et de la mobilité durables

Programme n° 217 | OPÉRATEURS

### CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	(en ETPT)	
	LFI 2020 (1)	PLF 2021
<b>Emplois rémunérés par l'opérateur :</b>	<b>451</b>	<b>448</b>
– sous plafond	310	307
– hors plafond	141	141
<i>dont contrats aidés</i>	16	16
<i>dont apprentis</i>	14	14
<b>Autres emplois en fonction dans l'opérateur :</b>	<b>1</b>	<b>1</b>
– rémunérés par l'État par ce programme		
– rémunérés par l'État par d'autres programmes		
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes	1	1

(1) LFI ou LFR le cas échéant

En 2021, le schéma d'emplois de l'ENPC est de -3 ETP. Le plafond d'emplois de l'école s'élèvera à 307 ETPT. En outre, l'école disposera de 141 ETPT hors plafond, dont 16 contrats aidés et 14 apprentis.

L'ENPC participe à la démarche de réduction des déficits publics en se positionnant dans une trajectoire de réduction du nombre d'emploi sous plafond.

## ENTPE - ECOLE NATIONALE DES TRAVAUX PUBLICS DE L'ETAT

### Missions

L'École nationale des travaux publics de l'État assure le recrutement et la formation initiale et continue d'ingénieurs possédant des compétences scientifiques, techniques et générales les rendant aptes à exercer des fonctions d'encadrement, d'expertise, d'étude, d'administration, de recherche ou d'enseignement, dans les domaines de l'équipement, de l'urbanisme, de l'aménagement et du développement des territoires, de la construction, des transports, de l'énergie et du climat, de l'environnement et du développement durable.

Elle délivre des titres et des diplômes d'ingénieur équivalents au grade de master, des doctorats en mécanique, énergétique, génie civil, acoustique, et des certificats d'études supérieures. Elle accueille chaque année plus de 900 étudiants dont plus de 700 en cycle ingénieur avec la confirmation d'un intérêt de plus en plus équilibré entre filière fonctionnaire et civile.

Les ingénieurs et docteurs formés à l'ENTPE sont en capacité de répondre aux besoins de compétences en environnement et aménagement. Ils sont en mesure de porter la vision du développement durable et de contribuer à améliorer la compétitivité française dans la croissance verte, et de participer pleinement au plan de relance de l'économie.

Dans les domaines de sa compétence, l'école mène des actions de recherche à travers six laboratoires de recherche propres ou communs à d'autres organismes dans lesquels travaille une centaine de doctorants. Elle participe à la diffusion des connaissances et conduit des actions internationales.

### Gouvernance et pilotage stratégique

Forme juridique : établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel

Date de création : 1954 Texte de référence : décret n° 2006-1545 du 7 décembre 2006 relatif à l'École nationale des travaux publics de l'État

Directeur général : Jean-Baptiste Lesort

Présidente du Conseil d'administration : Élisabeth Crépon

Conseil d'administration (35 membres) :

– 21 personnalités extérieures nommées par le ministre de tutelle (personnalités issues des employeurs des ingénieurs TPE, personnalités représentant l'enseignement supérieur et la recherche, personnalités issues des associations, des organisations syndicales et à titre personnel);

– 14 membres élus (enseignants dont l'école n'est pas l'employeur principal, chercheurs et enseignants internes, personnels administratif et technique, doctorants, étudiants de 3e année, masters, certificat d'études supérieures (CES), étudiants de 2e année, étudiants de 1ère année).

Contrôleur budgétaire : CBCM au MTE (contrôle budgétaire a posteriori)

### Perspectives 2021

Il est prévu en 2021 l'élaboration d'un contrat d'objectifs et de performance (COP) pour la période 2021-2025, le COP actuel couvrant la période 2018-2020. Ces travaux pourront s'appuyer sur les évaluations de l'école menées en 2020 par le Haut conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (HCERES) et la Commission des titres d'ingénieurs (CTI).

## FINANCEMENT DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé ou nature de la dépense	LFI 2020		PLF 2021	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>217 – Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables</b>	<b>19 528</b>	<b>19 528</b>	<b>19 451</b>	<b>19 451</b>
Subvention pour charges de service public	19 528	19 528	19 451	19 451
Dotation en fonds propres	0	0	0	0
Transfert	0	0	0	0
<b>Total</b>	<b>19 528</b>	<b>19 528</b>	<b>19 451</b>	<b>19 451</b>

La LFI 2021 s'élève à 19 528 k€, en diminution de - 390 k€ par rapport au PLF 2020, après prise en compte d'un amendement intervenu entre le PLF et la LFI.

En PLF 2021, le montant de la SCSP de l'ENTPE s'établit à 19 451 k€ en AE et CP. Ce niveau de SCSP permet notamment à l'école de mener à bien ses missions d'enseignement et de recherche et d'honorer ses dépenses de personnel, qui représentent un peu plus de 2/3 du total de ses dépenses.

En fonction de l'avancement des projets immobiliers de l'ENTPE, des décisions prises dans le cadre de l'élaboration des contrats de plan Etat-Régions 2021-2027 et de la concrétisation des économies en fonctionnement envisagées par l'école, le montant indiqué en SCSP pour 2021 pourra comprendre, le cas échéant, une dotation immobilière actuellement estimée à 0,5 M€.

L'écart entre le montant de SCSP inscrit dans le tableau de financement de l'Etat au titre de la LFI 2020 et le montant figurant dans les comptes de l'opérateur s'explique par le calendrier d'adoption du budget initial, antérieur à l'adoption de la LFI et par la mise en réserve initiale sur les crédits de l'opérateur, prise en compte de manière prévisionnelle dans le BI.

**Conduite et pilotage des politiques de l'écologie du développement et de la mobilité durables**

Programme n° 217 | OPÉRATEURS

**CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR**

	(en ETPT)	
	LFI 2020	PLF 2021
	(1)	
<b>Emplois rémunérés par l'opérateur :</b>	<b>199</b>	<b>197</b>
– sous plafond	160	158
– hors plafond	39	39
<i>dont contrats aidés</i>		
<i>dont apprentis</i>		
<b>Autres emplois en fonction dans l'opérateur :</b>	<b>34</b>	<b>34</b>
– rémunérés par l'État par ce programme	19	19
– rémunérés par l'État par d'autres programmes		
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes	15	15

(1) LFI ou LFR le cas échéant

En 2021, le schéma d'emplois de l'ENTPE est de -2 ETP ce qui portera son plafond d'emplois à 158 ETPT. Les emplois hors plafond s'élèveront à 39 ETPT.

L'ENTPE prend ainsi part à la démarche de réduction des déficits publics en se positionnant dans une trajectoire de réduction du nombre d'emplois sous plafond.